



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**Département de Saône-et-Loire**

Rapport de Monsieur André ACCARY  
Président du Conseil Départemental

## Table des matières

<b>I. L'exercice 2020 témoigne du volontarisme et de l'engagement du Département au service du territoire de Saône-et-Loire et de ses habitants pour surmonter la crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la pandémie du COVID-19 .....</b>	<b>4</b>
1. En 2020, le Département a plus que jamais tenu son rôle de chef de file du social démontrant sa réactivité et son soutien sans failles à ses partenaires .....	5
1-1 <i>Malgré la crise, tout au long de l'année 2020, le Département a maintenu la continuité de service en particulier dans le domaine social afin de répondre aux besoins des habitants .....</i>	<i>5</i>
1-2 <i>Focus sur le plan de soutien social départemental et le plan sport : des actions fortes durant la crise sanitaire .....</i>	<i>17</i>
<i>Dans le secteur de la dépendance et du service à domicile, une intervention sans commune mesure .....</i>	<i>18</i>
<i>Sur le champ de l'insertion et de la précarité, plusieurs réponses ont été mises en place pour répondre à la situation exceptionnelle .....</i>	<i>18</i>
2. En 2020, le Département est intervenu fortement pour soutenir les acteurs touristiques et culturels locaux et s'est engagé en faveur de la transition écologique sur le territoire départemental .....	20
2-1 <i>Malgré la crise sanitaire, le Département a poursuivi son intervention en faveur des territoires .....</i>	<i>20</i>
2-2 <i>Focus sur le plan de soutien départemental volet tourisme et le plan culture .....</i>	<i>29</i>
3. En 2020, le Département a maintenu le service public aux usagers, à distance et en présentiel, en mobilisant ses agents dans un élan de solidarité remarquable pour la mise à disposition des moyens nécessaires .....	31
<b>II. L'exécution de l'exercice 2020, comme celle des exercices précédents, démontre la sincérité des prévisions et l'ambition départementale dans la crise .....</b>	<b>35</b>
1. Sincérité de la prévision des recettes dans un contexte règlementaire et économique mouvant .....	35
1-1 <i>En 2020, la fiscalité indirecte a connu de fortes fluctuations en raison de la crise compensée par une dynamique exceptionnelle des DMTO difficilement prévisible .....</i>	<i>36</i>
1-2 <i>La crise a eu peu d'impact sur les autres recettes de fonctionnement en raison d'une base fiscale non touchée en 2020 et de prévisions de qualité .....</i>	<i>41</i>
2. Sincérité et ambition de la dépense dans un contexte porteur d'aléas sur toute la période .....	47
2-1 <i>Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse en 2020 en lien avec les effets de la crise sanitaire .....</i>	<i>47</i>
2-2 <i>En 2020, l'intervention départementale en investissement a été particulièrement élevée et a confirmé l'ambition départementale affichée depuis le début du mandat pour le territoire et ses habitants, a fortiori en temps de crise .....</i>	<i>49</i>
<b>III. La soutenabilité financière est préservée grâce au pragmatisme du pilotage budgétaire et à une prise de risques adaptée à la situation économique du territoire .....</b>	<b>51</b>
1. En 2020, le Département s'est mobilisé pour répondre à la crise sans remettre en cause les principes de bonne gestion à l'œuvre depuis 2015 .....	51
2. L'ambition départementale et la réponse à la crise ont nécessité de recourir de manière plus marquée à l'endettement tout en garantissant la soutenabilité financière du Département .....	54

L'exercice 2020, dont la réalisation est

présentée dans ce rapport, a été marqué par la crise sanitaire débutée au printemps. Inédite par son ampleur et ses effets sur les acteurs économiques et sociaux, la crise sanitaire due au covid-19 a bouleversé profondément les finances départementales, et plus largement les grands équilibres des finances publiques. Dans ce contexte, le Département de Saône-et-Loire a eu pour objectif permanent d'être au plus près des besoins du territoire et de ses habitants.

La crise sanitaire a créé une situation inédite depuis 1945. Selon l'INSEE, la chute du PIB de la France devrait être d'au moins 8% en 2020. Le déficit public devrait atteindre 9,2% du PIB et la dette publique près de 115% de la richesse nationale. La crise sanitaire nécessitait d'agir fortement et rapidement pour limiter des effets économiques désastreux pour l'avenir du territoire.

Face à ces risques, dès mai 2020 avec le plan de soutien et tout au long de l'exercice, le Département a mis en place une action contra-cyclique pour limiter les conséquences de la crise. Les dépenses supplémentaires votées ont eu pour objet de subvenir à certains besoins immédiats des habitants et du tissu économique local mais également de prévenir certaines dépenses futures en préservant les secteurs clés ou exposés.

Cette politique budgétaire a nécessité un pilotage fin, retracé dans le présent rapport, dans une période très incertaine. Les repères antérieurs de gestion ont été fortement ébranlés par la crise. La situation du marché de l'immobilier du Département en est un exemple frappant alors que les projections d'avril-mai 2020 étaient très pessimistes. Pour autant, le Département a tenu ses responsabilités en agissant fortement sans remettre en cause l'avenir des finances départementales. La capacité d'action du

Département a, en outre, été permise grâce à la qualité de la gestion départementale depuis 2015 sans augmenter la fiscalité.

Malgré cette situation de crise, le Département a par ailleurs maintenu son activité et l'a même amplifié pour répondre aux besoins nouveaux. Ainsi, en plus des plans de soutien, l'action départementale s'est poursuivie, en s'adaptant, pour continuer à faire vivre le service public.

Le présent rapport décrit l'action départementale sur l'année 2020. Il présente les différentes formes d'intervention du Département avec des focus particuliers sur les mesures prises pour répondre à la crise. Le pilotage budgétaire est également détaillé.

En 2020, malgré la crise sanitaire et ses conséquences, le Département a poursuivi l'application des principes qui sont les siens depuis 2015 : l'ambition, par une réponse d'ampleur à la crise ; la sincérité des prévisions malgré les incertitudes et la responsabilité en faisant le choix du volontarisme sans remettre en cause la soutenabilité.

I. L'exercice 2020 témoigne du volontarisme et de l'engagement du Département au service du territoire de Saône-et-Loire et de ses habitants pour surmonter la crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la pandémie du COVID-19

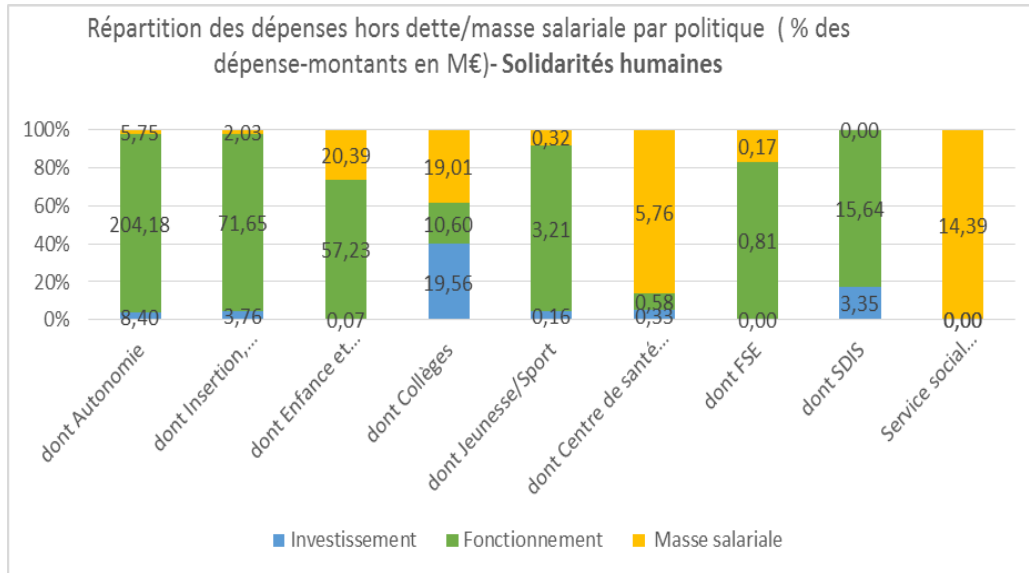
Les dépenses du Département se répartissent selon trois grands champs d'action publique - les solidarités humaines, les stratégies territoriales et les moyens de mises en œuvre.

**Un Département qui a répondu présent sur tous les fronts**

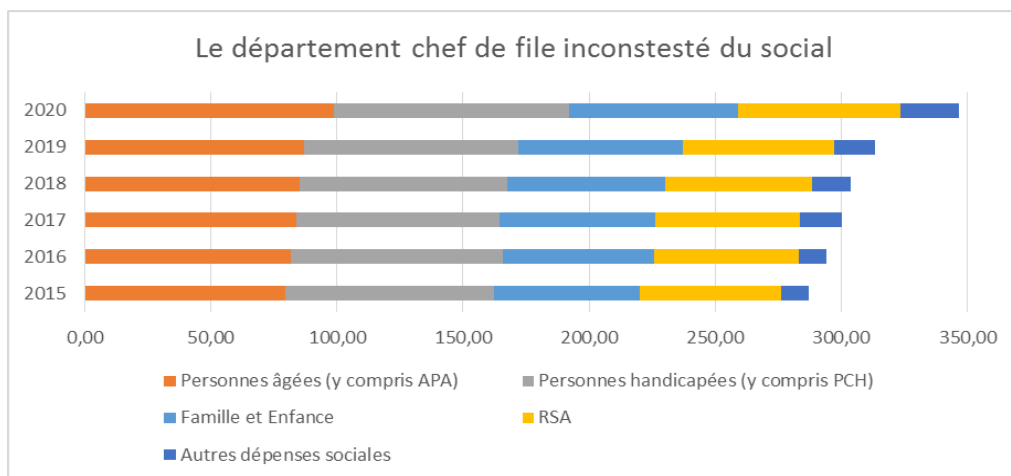
Dépenses (en M€, hors dette)	Investissement	Fonctionnement	Masse salariale	Dépenses totales
<b>Solidarités humaines</b>	<b>35,63</b>	<b>363,91</b>	<b>67,82</b>	<b>467,36</b>
dont Autonomie	8,40	204,18	5,75	218,32
dont Insertion, logement, accompagnement social	3,76	71,65	2,03	77,45
dont Enfance et famille	0,07	57,23	20,39	77,69
dont Collèges	19,56	10,60	19,01	49,18
dont Jeunesse/Sport	0,16	3,21	0,32	3,69
dont Centre de santé départemental	0,33	0,58	5,76	6,67
dont FSE	0,00	0,81	0,17	0,97
dont SDIS	3,35	15,64	0,00	18,99
Service social départemental	0,00	0,00	14,39	14,39
<b>Stratégies territoriales</b>	<b>81,60</b>	<b>14,38</b>	<b>22,52</b>	<b>118,50</b>
dont Infrastructures et mobilité	36,76	4,43	15,01	56,19
dont aides aux territoires de la Saône-et-Loire	7,52	1,41	1,38	10,31
dont THD	26,11	0,57	0,60	27,28
dont aide au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire	9,11	3,61	0,00	12,72
dont soutien à une agriculture performante	0,55	1,12	1,14	2,82
dont actions culturelles sur le territoire	1,55	3,23	4,39	9,17
<b>Moyens de mise en œuvre des politiques publiques</b>	<b>14,34</b>	<b>27,17</b>	<b>14,96</b>	<b>56,46</b>
dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	0,47	10,45	0,78	11,69
dont Ressources humaines	0,00	4,64	2,97	7,61
dont autres moyens	13,86	12,08	11,21	37,16
<b>Totaux</b>	<b>131,57</b>	<b>405,46</b>	<b>105,29</b>	<b>642,31</b>

1. En 2020, le Département a plus que jamais tenu son rôle de chef de file du social démontrant sa réactivité et son soutien sans failles à ses partenaires

Le champ du social est caractérisé par une part importante de dépenses de fonctionnement. La masse salariale représente ainsi une part importante des dépenses sociales en raison de la place de certains métiers au plus près des usagers et bénéficiaires.



1-1 Malgré la crise, tout au long de l'année 2020, le Département a maintenu la continuité de service en particulier dans le domaine social afin de répondre aux besoins des habitants



En 2020, en raison de la crise, le Département a fortement augmenté de 10% ses dépenses sociales celles-ci augmentant de 313 M€ en 2019 à 344 M€ en 2020 (hors SDIS, collèges et jeunesse et sports).

### Politique en faveur des personnes handicapées

La hausse des dépenses (hors plan de soutien) est de + 1,5% (+ 2,7 M€) par rapport à 2019.

**En 2020, 96,87 M€ en fonctionnement ont été mobilisés pour les politiques en faveur des personnes handicapées.** Ce montant intègre le plan de soutien (dotations substitutives versées aux SAAD pour la PCH et soutien aux établissements PH).

L'aide sociale aux personnes handicapées (frais de séjour, accueil familial et aide-ménagère) constitue la majeure partie de ces crédits pour un montant global de 73,14 M€.

Les prestations individuelles (PCH et ACTP) représentent 19,93 M€.

Les dépenses de Prestation de compensation du handicap (PCH) s'élèvent à 17,51 M€ dont un montant de 1,52 M€ versé aux SAAD au titre des dotations substitutives. Le nombre de bénéficiaires est à la hausse (+ 9,7% par rapport à 2019).

Les dépenses d'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) représentent 2,42 M€. Son remplacement depuis 2006 par la PCH entraîne une diminution progressive des dépenses (- 226 889 € par rapport à 2019).

**+2,7 M€**

***Hausse des dépenses en faveur des personnes âgées et handicapées par rapport à 2019***

Le transport des élèves handicapés est en diminution avec un montant 2,88 M€ en raison de la crise sanitaire (établissements fermés durant le premier confinement) et ce malgré, une hausse du nombre d'élèves transportés depuis la rentrée scolaire de septembre 2020 (+ 67 élèves) et une compensation partielle de la perte d'activité.

### FOCUS 2020- RÉPARTITION DE LA DEPENSE SOCIALE

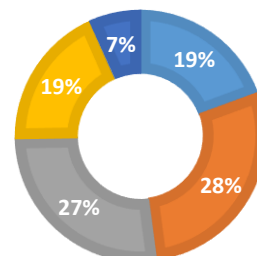
■ Famille et Enfance

■ Personnes âgées (y compris APA)

■ Personnes handicapées (y compris PCH)

■ RSA

■ Autres dépenses sociales



### Politique en faveur des personnes âgées

**Les politiques à destination des personnes âgées représentent un montant de 107,32 M€ en 2020.**

Ce montant intègre le plan de soutien (dotations versées aux SAAD pour l'APA et soutien aux établissements PA).

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) constitue la principale dépense avec 87,09 M€ dont un montant de 11,15 M€ versés aux SAAD au titre des dotations substitutives.

L'APA à domicile est marquée par une baisse du nombre de bénéficiaires : 9 604 bénéficiaires au 31 décembre 2020 (9 824 au 31 décembre 2019). La hausse du nombre de décès sur la fin d'année n'a pas été compensée par de nouveaux entrants.

Une revalorisation de l'aide financière apportée aux bénéficiaires pour financer les heures d'intervention d'un service prestataire a eu lieu en novembre 2020 (20,10 € à 20,50 € pour les revenus supérieurs avec pour effet d'uniformiser la prise en charge à 20,50 €/heure pour l'ensemble des bénéficiaires).

L'aide sociale à l'hébergement (frais de séjour, accueil familial et aide-ménagère) est le

deuxième poste de dépenses avec 11,82 M€ en 2020.

La politique de la prévention de la perte d'autonomie menée au travers de la Conférence des financeurs a été impactée par la crise sanitaire quant aux capacités et modalités d'intervention (en particulier les actions collectives tant pour les personnes à domicile que pour les personnes en établissements). Une légère baisse des dépenses est ainsi notée en 2020 : 1,93 M€ (2,06 M€ en 2019).

Les dépenses de fonctionnement réalisées concernent principalement le financement des formations des accueillants familiaux et des 3 organismes en charge du suivi social et médico-social des personnes âgées et des personnes en situation de handicap accueillies (0,2M€).

Dans le cadre de la politique à destination des personnes âgées, le soutien financier du Département par le biais d'attribution de subventions d'investissement pour financer des travaux dans les établissements sociaux et médico sociaux s'est traduit par le versement de + de 3,3 M€ (dont notamment EHPAD de Cuiseaux 0,45 M€, EHPAD St Germain du plain

**+3,3 M€**

**de subventions  
d'investissement pour travaux  
dans les EHPAD et autres  
ESMS en 2020**

1 M€, EHPAD Frontenaud 0,47M€, EHPAD départemental du Creusot 0,3M€, EHPAD Pierre de bresse 0,6 M€, EHPAD Toulon sur Arroux 0,2 M€) et 1,4M€ d'avance de trésorerie a été alloué au nouvel EHPAD départemental construit à Viré.

Les établissements sociaux et médico sociaux œuvrant sur le secteur du handicap ont reçu 0,84 M€ dont 0,38 M€ pour le FAM de Charnay les Macon et 0,41M€ pour les projets de restructuration des foyers de l'ADFAAH, 0,05M€ pour le SAVS de l'APAJH.

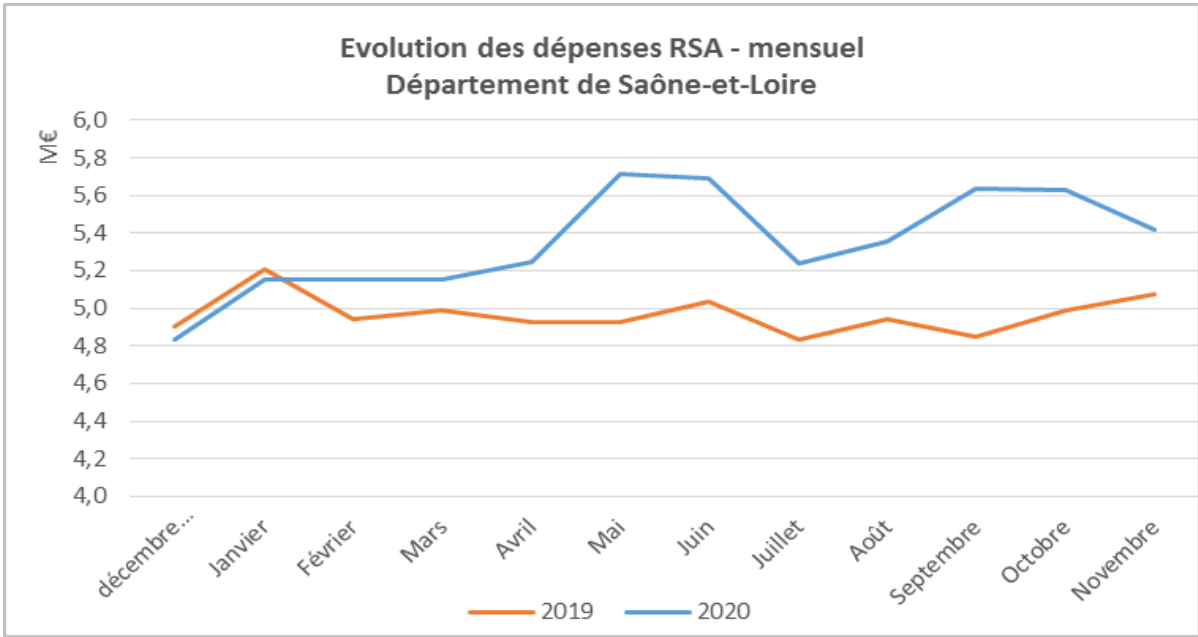
## Les politiques en faveur de l'insertion et du Logement

### Insertion et RSA

Le coût lié au **Revenu de Solidarité Active (RSA)** a connu une évolution importante entre 2019 et 2020 de + 8% avec une exécution en hausse de 4,66 M€. Cette variation conséquente s'explique par l'entrée de nouveaux foyers dans le dispositif et d'une augmentation des droits dans le contexte de crise. Ce phénomène a par ainsi été accentué par les dispositions prises du fait de la crise sanitaire visant à préserver les droits des bénéficiaires (limitation des indus, assouplissement des modalités de mise en recouvrement, mesures de suspension mises en attente, etc.). A cet égard, les dépenses de RSA ont cru rapidement en 2020 par rapport à la dynamique connue en 2019 (cf. graphique des acomptes mensuels 2020 et 2019).

En comparaison nationale (cf. carte ci-après), le Département de Saône-et-Loire se situe dans la catégorie des Départements ayant connu une hausse importante du nombre de bénéficiaires en 2020. A cet égard, le Département a connu une hausse du nombre de bénéficiaire marquée par rapport aux années précédentes. Avec +8,9% de bénéficiaires en 2020, la Saône-et-Loire demeure toutefois moins touchée que certains de ses voisins tels que le Jura, l'Ain ou le Rhône.

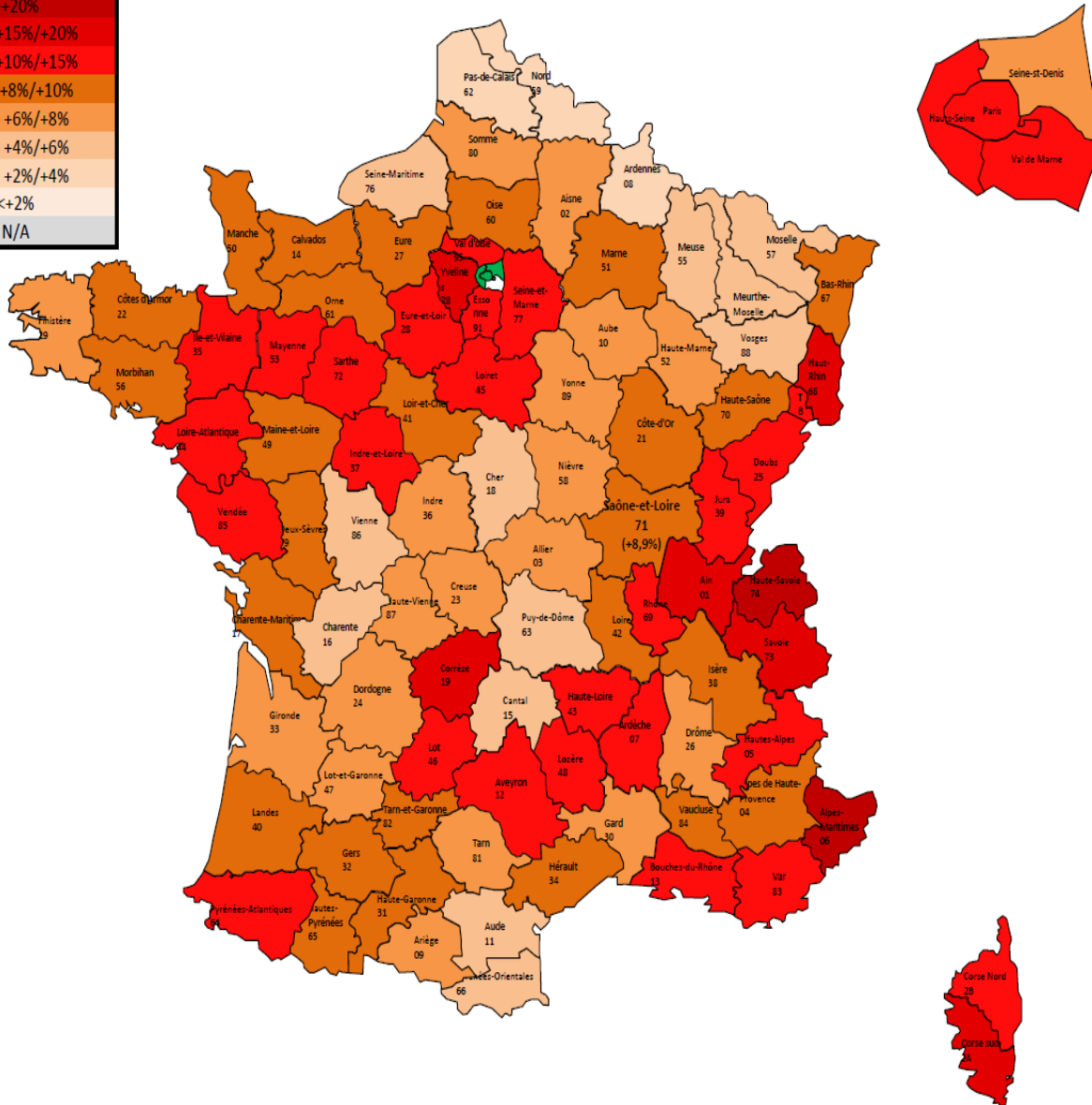
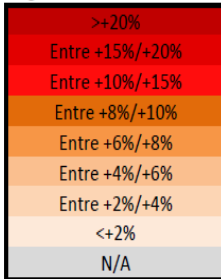
Par ailleurs, les aides au fonctionnement en direction des Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) restent des dépenses très dynamiques sur l'année 2020 ce qui demeure cohérent au regard du soutien affirmé de l'Etat, dans le cadre du Pacte Ambition IAE qui va perdurer dans les années à venir.





Evolution du nombre de bénéficiaires percevant le revenu de solidarité active (RSA) entre le 31/12/2019 et le 30/11/2020

Légende



9

données mensuelles DREES - moyenne nationale (hors DOM) : 9,15%

## Logement et habitat

Le Département a consacré 6,5 millions d'euros aux actions en faveur du logement et de l'habitat.

A ce titre, en 2020, les dépenses de fonctionnement liées au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), ont progressé par rapport à l'année précédente. En effet, le montant des crédits consommés s'élève à 1.9 M€ soit une hausse de 1,7% par rapport à 2019. Il est constaté notamment une consommation plus importante qu'en 2019 des aides à la personne avec un taux de 96,74%.

En investissement, les dépenses consacrées aux aides à l'amélioration de l'habitat s'élèvent à 196 K€, soit un niveau de consommation satisfaisant pour un dispositif mis en place via le Plan habitat en août 2020. Une mobilisation accrue des propriétaires occupants et bailleurs a pu être constatée depuis le mois de novembre 2020.

Enfin, les dépenses liées à la régie des secours d'urgence ont fortement augmenté en 2020 et s'élèvent à 83 402 € pour un budget initialement fixé à 70 000 €. En effet, la crise sanitaire a entraîné un accroissement du nombre de bénéficiaires en situation de précarité économique, causé par une perte d'emploi ou du chômage partiel.

Par ailleurs, au niveau des recettes d'investissement, la SACICAP Pro Civis Bourgogne Sud Allier a restitué une somme de 112 537 € concernant le fonds départemental d'avances sur subvention, destiné aux bénéficiaires du PIG « Bien vivre dans son logement » dont la convention de mise en œuvre est terminée depuis fin 2019.

Le Département apporte son soutien à la stratégie patrimoniale de l'OPAC Saône-et-Loire en lui octroyant une subvention d'investissement autour de la restructuration de son parc. Des engagements ont ainsi été conventionnés entre l'OPAC Saône-et-Loire et le Département en matière d'action sociale, de soutien à la construction neuve, à l'adaptation du parc au vieillissement des locataires et de performance énergétique du parc locatif. Une convention de partenariat et d'objectifs définit les engagements

réciproques du Département et de l'OPAC Saône-et-Loire sur la période 2020-2022, à la fois dans leurs relations financières et les modalités de leur partenariat global. 3M€ ont ainsi été versés à l'OPAC en 2021 pour le financement de réhabilitations de logements et l'ajustement du parc géré par ce dernier. A titre d'exemple, le Département a soutenu le projet de réhabilitation de la Cité des Aubépins à Chalon-sur-Saône notamment par la destruction de ses propriétés existantes et la construction d'une nouvelle offre immobilière répondant aux nouveaux besoins des habitants.

Les actions de **développement social local (DSL)** ont été fortement impactées par la crise COVID du fait de l'impossibilité de réunir des groupes d'usagers, ce qui est le fondement même des actions collectives. Ainsi, 43% de l'enveloppe dédiée de 100 000€ a pu seulement être exécutée.

Concernant le **programme départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF)**, près de 90 000€ ont été réalisés. Le budget initial prévoyait le cofinancement de 6 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG), dispositif qui n'a pu être lancé qu'en novembre 2020 en raison de la crise, et qui verra donc sa traduction courant 2021 par le biais de conventions signées entre le Département, l'Etat et les collectivités porteuses des postes d'ISCG. Les crédits

### *90 000 € contre les violences intrafamiliales en 2020*

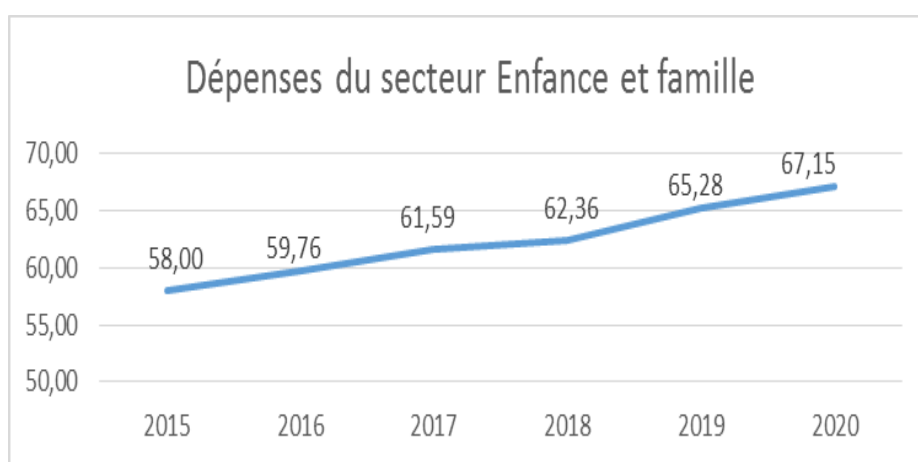
disponibles ont permis de financer un nouveau projet de prévention intitulé « Renversante », pour un cout total de 53 800€. Il s'agit de la diffusion d'un spectacle autour des stéréotypes de genre dans 36 collèges du Département, associé à des interventions en classe sur la prévention du harcèlement et les relations filles/garçons.

Concernant le **plan pauvreté**, 63% des dépenses ont pu être réalisées, ce qui est un taux d'exécution très positif au regard des conditions sanitaires. Outre la prise en charge de la masse salariale de l'équipe projet, des actions ont pu se déployer sur 2020 : réseau d'inclusion numérique, cartographie des acteurs de l'accueil social inconditionnel, parrainage de bénéficiaires du RSA, meilleure prise en charge des enfants sortants de l'ASE...

En recettes, sur les subventions de l'Etat, 708 132€ ont été versées.

## La politique en faveur de l'enfance et des familles

Le Département a consacré des moyens croissants à la politique de l'Enfance en 2020.



Chiffres en M€, données en dépenses d'intervention, données strates 2020 non disponibles

**Le Département a consacré plus de 67,15 M€ sur la politique enfance-famille** (y compris masse salariale assistants familiaux) en 2020. Cette politique comprend deux grands volets.

D'une part, **la prévention et la protection maternelle et infantile (PMI) représente au total 2,03 M€** de crédits d'intervention et repose en grande partie sur l'action directe des services départementaux. Ce sont des actions de prévention en direction des futurs parents et des jeunes enfants comme les bilans de santé, des actions de dépistage et d'accompagnement des enfants souffrant de troubles moteurs ou psychiques à travers les centres d'actions médico-sociales précoces (521 K€), des actions de planification et d'éducation familiale (482 K€) ou encore le financement de la maison des adolescents (220 K€). Il s'agit également d'actions visant à favoriser la qualité de l'accueil

du jeune enfant, à domicile ou dans des structures collectives, comme par exemple l'agrément et la formation des assistants maternels (65 K€). Enfin, le Département anime et finance des dispositifs de soutien à la parentalité (470 K€).

Malgré une période de confinement et des mesures sanitaires importantes liées au COVID-19, le Département a pu maintenir en 2020 une activité prévention et protection maternelle et infantile en adaptant les interventions auprès des familles.

D'autre part, **le Département a consacré 65,12 M€ à la prévention et la protection de l'enfance** dont 1,50 M€ exécutés dans le Plan de soutien pour venir en aide aux structures œuvrant pour la protection de l'enfance pendant la crise sanitaire et 165 K€ voté dans le cadre de la contractualisation de prévention et protection

de l'enfance 2020-2022 signée avec l'Etat. Outre le traitement d'un nombre significatif d'informations préoccupantes (3 071 en 2020), le Département a déployé des réponses multiples aux problématiques rencontrées par les enfants en danger et les familles : actions de prévention spécialisée auprès des jeunes en amont de toute mesures (670 K€), accompagnement financier des familles, en progression cette année liée à la période de confinement (1,13 M€) , aide à domicile de nature administrative (par les professionnels des territoires d'action sociale ou les techniciens d'intervention sociale et familiale (2,04 M€ dont 153 132 € via le Plan de soutien) ou de nature judiciaire (3,38 M€ pour 1 112 mesures d'action éducatives en milieu ouvert).

Lorsque les difficultés sont accrues, les enfants peuvent être accueillis dans différents types d'établissements. En 2020, 34,41 M€ de crédits d'intervention ont été consacrés à la prise en charge en établissement pour 788 jeunes accueillis (hors MNA) ou en famille d'accueil (14,33 M€) rémunérées par le Département (228 assistants familiaux en 2020).

Le nombre d'enfants accueillis en établissement s'avère plus élevé (+ 10%) en intégrant l'accueil des mineurs non accompagnés pour lequel le Département a consacré 7,8 M€ . En 2020 : 367 jeunes MNA évalués (504 en 2019) et 308 jeunes accueillis dans différentes structures.

Sur le secteur de l'enfance, les subventions d'investissement versées en 2020 s'élèvent à

0,49M€ avec notamment 0,4M€ versé pour l'opération menée à la MECS de Vaudebarrier.

**+10%**

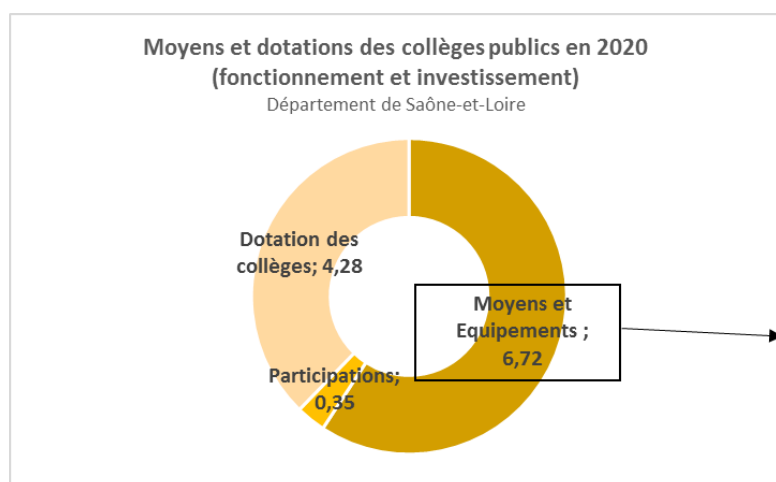
***Hausse du nombre d'enfants accueillis en 2020 par rapport à 2019***

**Collèges**

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 9,81 M€ en 2020.

L'aide au fonctionnement courant des collèges publics a nécessité 7,75 M€, dont 4,28 M€ dédiés à la dotation de fonctionnement des collèges publics. Outre la dotation de fonctionnement, 0,10 M€ sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux en régie (participation à la matière d'œuvre) et pour permettre au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel, en particulier le matériel de cuisine.

Les dépenses de gaz se sont élevées à 1,17 M€ et celles de l'électricité à 1,09 M€. Pour rappel, le Département gère ici en mutualisation les dépenses de fluides pour les collèges adhérents aux marchés concernés.



<b>Dont Moyens et Equipements - Fonctionnement des collèges 2020</b>	
<b>Gaz</b>	1 174 847
<b>Electricité</b>	1 095 566
<b>Maintenance</b>	506 320
<b>Téléphonie -Affranchissement</b>	291 028
<b>Fournitures et matière d'œuvre</b>	262 993

<b>Equipements - Investissement des collèges 2020</b>		<b>3 390 384</b>
<b>hors travaux</b>		
<b>Mobiliers et équipements restauration</b>		184033
<b>Equipements scolaires</b>		889728
<b>Tablettes éducatives</b>		1499541
<b>Informatique scolaire</b>		777247
<b>Incitation AGRILocal</b>		39835

Concernant les investissements matériels destinés à améliorer les conditions de travail des élèves et de la communauté éducative : acquisition de photocopieurs (0,07 M€), acquisition de bureaux et mobilier (0,35 M€), acquisition de véhicules (0,18 M€) et expérimentation matériel ménage (0,21 M€).

Les travaux de modernisation dans les collèges ont été poursuivis et représentent 15,83 M€.

Plusieurs interventions ont été engagées, poursuivies ou finalisées en 2020 :

- Changement des menuiseries extérieures dans 7 collèges (1,95 M€ réalisés),
- Travaux d'installation des contrôles d'accès dans les collèges (phase 3 du plan de de sécurisation des collèges) (1,29 M€ réalisés),
- Restructuration de l'externat au collège à ST REMY (0,5 M€ réalisés, démarrage de l'opération),
- Restructuration du 1er étage de l'externat au collège C. Chevalier à CHALON (0,82 M€ réalisés),
- Restructuration du pôle scientifique au collège « Prévert » à CHALON (1,9 M€ réalisés),
- Construction en extension de salles de cours au collège à ST GERMAIN DU PLAIN (1,15 M€ réalisés)
- Restructuration demi-pension au collège de ST MARTIN EN BRESSE (0,82 M€ réalisés)

- Réfection des terrasses à la Cité scolaire de DIGOIN (0,95 M€ réalisés),
- Energie : Clos/couvert au collège Mâcon Saint Exupéry (0,56 M€ réalisés ;
- Energie : Clos/couvert et autres travaux aux collèges d'AUTUN La Chataigneraie et Le Vallon (1 M€ réalisés)
- Travaux de grosses réparations au collège Les Dîmes de CUISERY 0,41 M€ réalisés)
- Travaux de grosses réparations aux collèges Centre et La Croix Menée du CREUSOT 0,73 M€ réalisés ;
- Travaux de grosses réparations et de clos et couvert au collège Les rivières de VERDUN SUR LE DOUBS (0,4 M€ réalisés) ;
- Restructuration de la demi-pension au collège "Jean Moulin" à MONTCEAU-LES-MINES (démarrage de l'opération),
- Restructuration de l'externat au collège de ST GENGOUX (démarrage de l'opération),
- A ces travaux individualisés s'ajoutent les nombreux travaux de mise en conformité et d'amélioration dans les collèges à hauteur de 1,8 M€

Les collèges privés du Département ont, pour leur part, été aidés à hauteur de 2 M€ en fonctionnement et 0,13 M€ en investissement en 2020.

L'année 2020 a été marquée par le confinement et la fermeture complète des collèges pendant deux mois et un fonctionnement compliqué depuis le mois de juin 2020. Cette situation a

impacté fortement le budget du service. Du fait du confinement, les recettes liées au reversement à la collectivité territoriale (RCT) correspondant à la contribution des collèges au titre de la rémunération des agents de

restauration, ont fortement diminué pour atteindre un montant de 1,08 M€.

Principaux travaux dans les collèges	2020
CHALON J. Prévert Sciences/techno	1 402 052
Contrôle d'accès des collèges	1 289 104
ST GERMAIN DU PLAIN Extension	1 149 081
Cité scolaire de Digoin - Réfection des terrasses	954 071
CHALON S/S - C. Chevalier- Maitrise de l'énergie	825 366
AUTUN La Chataigneraie-clos couvert et grosses réparations	593 918
MACON St Exupéry Clos couvert	563 884
ST REMY L. Pasteur Maitrise de l'énergie	502 378
AUTUN Le vallon-clos couvert et grosses réparations	495 008
CUISERY Les Dîmes- Grosses réparations	414 443

#### Jeunesse et sport

Hors masse salariale, les soutiens financiers en fonctionnement ont atteint 3,21 M€ en 2020, contre 1,91 M€ en 2019.

Les différentes aides ont été apportées aux clubs évoluant dans un championnat national (1,15 M€), aux comités sportifs départementaux (472 K€), aux associations disposant d'une école de sport (176 K€), aux organisateurs de manifestations sportives (98 K€) et pour la première fois à 57 sportives et sportifs de haut niveau (90 K€).

Les dispositifs accompagnant l'éducation des jeunes, encourageant leurs initiatives et projets ont fait l'objet d'un soutien global de 0.6 M€.

Les subventions significatives sont versées aux associations d'intérêt départemental (168 K€), aux collèges publics et privés pour la mise en œuvre de projets (137 K€), aux associations au titre du Fonds départemental à la vie associative locale (73 K€). Les dotations pour les formations des jeunes au B.A.F.A. – B.A.F.D. – B.N.S.S.A. (8 K€) et celles pour les 1er départs d'enfants en vacances (6 K€) sont restées en retrait au vu du contexte sanitaire.

S'agissant de l'aide aux accueils de loisirs sans hébergement, de nombreux organisateurs ont dû renoncer à accueillir les enfants lors des périodes de confinement. Ils ont donc connu des pertes de recettes et rencontré des difficultés d'adaptation de leurs services et personnels. Pour venir pallier ces situations contraintes, 44 collectivités et 20 associations ont bénéficié de la reconduction exceptionnelle de l'aide attribuée en 2019 pour l'année 2020 (134 K €).

La part des investissements a progressé à 164 K€ en 2020, contre 90 K€ en 2019.

42 associations et comités sportifs ont été soutenus en 2020 pour l'achat d'équipements (60 K€), contre 8 comités sportifs en 2019.

Le Conseil départemental des jeunes installé en novembre 2019 a connu une année perturbée dans son organisation mais n'a pas perdu de son entrain. Pour maintenir la dynamique de travail, il a été nécessaire de doter les jeunes élus de tablettes (21 K€) pour permettre la tenue de visio-conférences.

83 K€ ont permis de réaliser une phase du programme d'actions ambitieux du Plan environnement 2020-2030. Cette phase

comporte un volet « Nature » consistant en la plantation d'arbres et d'un volet « Eco-collèges » par la dotation d'une gourde à tous les élèves entrant en 6ème dans un collège public ou privé de Saône-et-Loire.

### Le Centre de Santé départemental

2020 a été une année exceptionnelle pour le fonctionnement du centre de santé départemental.

D'une part, par le renforcement de la présence médicale avec le recrutement de médecins supplémentaires, l'ouverture de nouvelles antennes ou le renforcement des temps de consultation.

D'autre part, par la crise sanitaire avec la gestion des effets du confinement, la prise en charge des patients COVID, la mise en place de la téléconsultation, la modification des organisations pour favoriser les gestes barrières, le développement des tests PCR et le renforcement des visites dans les EHPAD.

En 2020, les dépenses de fonctionnement, masse salariale comprise, s'élèvent à 6.34 M€ pour le Centre de santé départemental (CSD).

Avec un taux d'exécution de 94,63% du budget en fonctionnement, le Centre de santé a ouvert en fin d'année le centre territorial de santé du Creusot et 3 nouvelles antennes. De plus, 10 médecins supplémentaires ont été recrutés. Avec 6 centres et 22 antennes opérationnels, c'est plus de 99,4% des Saône-et-Loiriens qui habitent à moins de 30 minutes d'un des lieux de consultation. Les dépenses exécutées en 2020 ont permis de réaliser plus de 78 000 consultations médicales. Ceci représente une augmentation de l'activité à destination des patients de plus de 22%, d'une année sur l'autre. Le budget continue d'augmenter proportionnellement à l'ouverture de nouveaux lieux de consultation et surtout à l'arrivée de nouveaux médecins. Toutefois, il est à noter une hausse exceptionnelle des dépenses de fonctionnement du fait de la gestion de la crise sanitaire. Il a été nécessaire de renforcer les

équipements individuels de protection des salariés pour plus de 42 000 euros et de faire appel à des renforts en personnels administratifs afin que les centres puissent continuer d'accueillir des patients, pour un coût de 120 000 euros.

En ce qui concerne les recettes, elles croissent au fur et à mesure du développement du CSD. Un temps de latence lié à l'ouverture d'un nouveau site ou à l'arrivée d'un nouveau médecin explique le décalage entre les dépenses et les recettes. En moyenne, deux années sont nécessaires après une ouverture ou une arrivée de médecin pour atteindre une activité à taux plein. Il est à noter que les recettes ont été lourdement diminuées, environ 965 000 euros, du fait des consignes sanitaires imposées à la population, des mesures de protection des médecins ou encore des arrêts maladie.

### *10 médecins supplémentaires recrutés au Centre de Santé en 2020*

Le partenariat très actif avec les communes ou les intercommunalités, atténue les dépenses d'investissement nécessaires pour l'aménagement des centres. A hauteur de 332 K€) en 2020, elles correspondent majoritairement aux matériels informatiques et notamment aux équipements nécessaires à la bonne pratique de la téléconsultation

### Le fonds social européen

En 2020, le Département a versé 0,81 M€ au titre du Fonds Social Européen (FSE).

Le Département a signé avec l'Etat une convention triennale de subvention globale FSE 2018-2020, pour un montant de 5 027 306 €. Cette convention habilite le Département comme gestionnaire du FSE au travers duquel le Département relaie la politique européenne en faveur de l'emploi et de l'insertion

professionnelle. En 2020, 89% de l'enveloppe était programmée. Cette programmation se prolongera, en 2021, dans l'attente du démarrage de la nouvelle programmation « FSE+ », avec un abondement de 650 000 €.

L'année 2020 a permis la vérification et le décaissement de 0,81 M€ de crédits de paiement relatifs à des projets 2018 et 2019.

La recette équivalente aux sommes décaissées est régulièrement remboursée par l'Union européenne.

#### [Le service départemental d'incendie et de secours \(SDIS\) et la protection civile](#)

L'année 2020 a constitué la première année d'exécution de la convention pluriannuelle 2020-2022 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département.

Au travers de cette convention, le Département a soutenu le SDIS en 2020 à hauteur de 15,62 M€ en fonctionnement et de 3,33 M€ en investissement.

En 2020 l'Association Départementale de Protection Civile (ADPC) et la Croix blanche se sont vues attribuer respectivement des subventions en fonctionnement de 13 000 € et de 1 500 € exécutés à 100%.

En 2020, l'Unité départementale mobile de premiers secours et l'Union départementale des sapeurs-pompiers se sont vues attribuer respectivement des subventions exceptionnelles d'équipement de 2 000 € et de 9 000 €.



1-2 Focus sur le plan de soutien social départemental et le plan sport : des actions fortes durant la crise sanitaire

Face à la crise sanitaire, le Département a souhaité agir fortement dès le mois de mai 2020 avec le plan de soutien départemental. **Au total, le Département a dépensé 26,99 M€ supplémentaires sur le champ socio-économique et sanitaire** pour répondre à la crise et soutenir les acteurs locaux. Plusieurs actions clés ont ainsi été mises en œuvre tout au long de l'année 2020.

Étiquettes de lignes	Total Voté		Montants exécutés		Reports	Total Exécution +reports	
	F	I	F	I	I	F	I
☐ Dépenses	25,04	3,30	24,79	1,15	1,04	24,79	2,20
☐ Plan de soutien départemental	21,71	3,30	21,45	1,15	1,04	21,45	2,20
☐ Volet Social	21,71	3,30	21,45	1,15	1,04	21,45	2,20
Achats de tablettes -Etablissements PA		0,35		0,21	0,02	0,00	0,23
Achats d'équipements (masques, EPIC, gels, etc.)	2,00		1,96			1,96	0,00
Avances remboursables établissements PA		0,65		0,65		0,00	0,65
Avances remboursables structures d'insertion et logement		0,50		0,02		0,00	0,02
Compensation de perte d'activité (secteur PA)	9,41		9,41			9,41	0,00
Compensation de perte d'activité (secteur PH)	0,77		0,76			0,76	0,00
Compensation de perte d'activité AEMO -secteur de l'Enfance	0,05		0,05			0,05	0,00
Compensation de perte d'activité et soutien aux charges imprévues d'aide sociale des ét	3,28		3,28			3,28	0,00
Compensation de perte d'activité et soutien aux charges imprévues d'aide sociale des ét	0,49		0,47			0,47	0,00
Compensation de perte d'activité TISF- secteur de l'Enfance	0,29		0,29			0,29	0,00
Compensation perte d'activité -Acteurs de l'aide alimentaire	0,05		0,04			0,04	0,00
Compensation perte d'activité des établissements de l'Enfance	0,50		0,50			0,50	0,00
Financement des charges imprévues des SAAD (dont 100 % des plans d'aides)	0,35		0,35			0,35	0,00
Fonds de solidarité covid-19	0,50		0,33			0,33	0,00
Indemnité pour charges exceptionnelles assistants familiaux	0,20		0,20			0,20	0,00
Phase 2 développement du CSD		0,65		0,13	0,05	0,00	0,18
Prime COVID Enfance	0,56		0,56			0,56	0,00
Prime COVID PH	0,71		0,71			0,71	0,00
Prime COVID SAAD	1,63		1,63			1,63	0,00
Renforcement soutien aux structures d'insertion	0,10		0,10			0,10	0,00
Renforcement soutien aux structures d'insertion via le dispositif FSE	0,10		0,10			0,10	0,00
Revalorisation des aides soignants	0,00		0,00			0,00	0,00
Revalorisation des salaires des auxiliaires de vie -aide à domicile	0,70		0,70			0,70	0,00
Soutien à l'achat de matériels de désinfection - Etablissements PA		1,15		0,15	0,97	0,00	1,12
☐ Complément Plan de soutien départemental	2,76		2,76			2,76	0,00
☐ Volet Social	2,76		2,76			2,76	0,00
Compensation complémentaire perte activité (secteur PA)	1,79		1,79			1,79	0,00
Compensation complémentaire perte activité (secteur PH)	0,80		0,80			0,80	0,00
Complément indemnité pour charges exceptionnelles assistants familiaux	0,10		0,10			0,10	0,00
Complément prime COVID PA	0,08		0,08			0,08	0,00
☐ Plan de soutien Sport et Culture	0,58		0,58			0,58	0,00
☐ Sport	0,58		0,58			0,58	0,00
Soutien au monde associatif sportif	0,58		0,58			0,58	0,00
<b>Total général</b>	<b>25,04</b>	<b>3,30</b>	<b>24,79</b>	<b>1,15</b>	<b>1,04</b>	<b>24,79</b>	<b>2,20</b>

*Dans le secteur de la dépendance et du service à domicile, une intervention sans commune mesure*

- Pour les services d'aides à domicile : 15,408 M€ versés dont 12,73 € au titre des dotations substitutives aux CESU, 1,63 M€ pour le versement de la prime COVID, 0,7 M€ au titre de l'impact de la revalorisation salariale ;
- Pour les établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Petites Unités de Vie (PUV) : 0,95 M€ pour la compensation financière des charges imprévues et le versement de la prime Covid-19.
- Pour les établissements pour les personnes en situation de handicap : 1,13 M€ dont 0,7 M€ pour la prime Covid-19, le reste concernant la compensation financière des charges imprévues.
- Sur le volet investissement (budget SDE), le Département a financé des tablettes pour les établissements PA et PH afin de favoriser le lien social (0,21 M€) et du matériel de désinfection pour les EHPAD (1,12 M€). Il a également alloué des avances de trésorerie (0,64 M€) à quatre EHPAD et un service d'aide à domicile.

*Sur le champ de l'insertion et de la précarité, plusieurs réponses ont été mises en place pour répondre à la situation exceptionnelle*

- Un Fonds de solidarité à destination des ménages ayant subi une perte de ressources du fait des périodes confinement a été installé. Le montant total des aides accordées s'élève à 333 330 €. Le nombre d'aides accordées, soit 780, s'avère extrêmement important. Le nombre de foyers soutenus dans ce cadre, qui plus est sur une période aussi courte, démontre la pertinence du fonds.

- Un soutien aux acteurs de l'aide alimentaire. Ce sont 12 structures œuvrant dans le secteur de l'aide alimentaire qui ont été soutenues à hauteur de 41 000 € sur un montant prévisionnel de 50 000 €.
- Une adaptation des modalités de versement des subventions. Afin d'anticiper et de soutenir les effets de la crise sanitaire pour l'ensemble des structures de l'insertion sociale et professionnelle avec lesquelles le Département conventionne, les modalités de versements ont été adaptées, au regard du règlement financier départemental, avec un passage à 90% des acomptes, au lieu des 80% habituels, ce qui a mécaniquement fait augmenter les crédits de paiement 2020. Ce sont ainsi 70 subventions qui ont été majorées et versées dans un délai très raccourci, avant la fin du 1er semestre 2020, afin d'aider les structures à maintenir leur fonds de roulement et se consacrer à leurs missions premières, l'accompagnement des publics en situation de précarité.

Concernant les dispositifs relatifs au logement, au niveau du fonctionnement, le Département a attribué une subvention exceptionnelle de 28 800 € à la Résidence Habitat Jeunes, Espace St Ex d'Autun. En effet, la trésorerie de l'association a été fragilisée par une baisse drastique de ses recettes compte tenu de la fermeture du centre international de séjour, tout en devant faire face aux mêmes charges de fonctionnement.

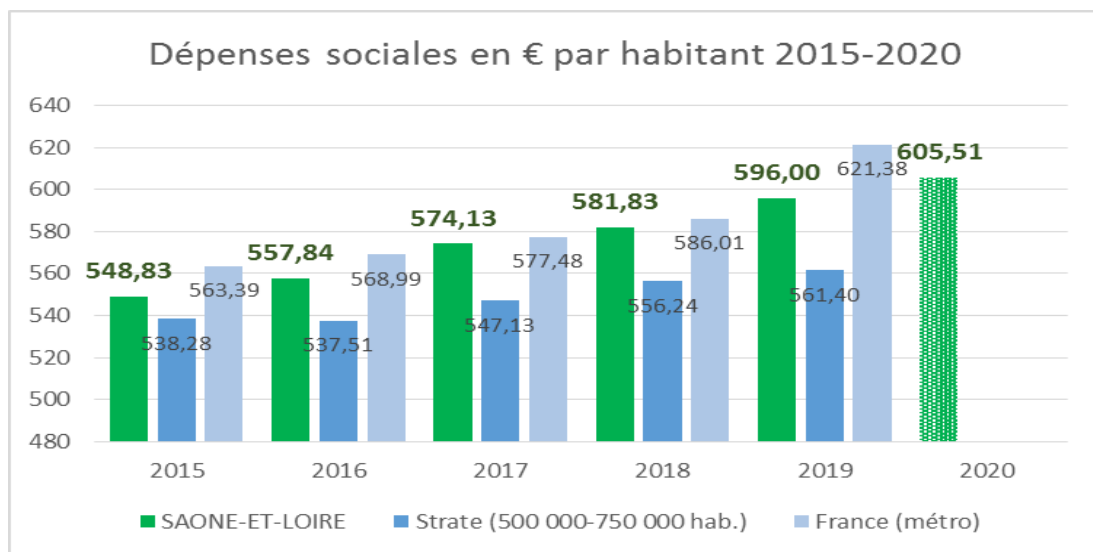
Par ailleurs, l'activité de l'agence immobilière sociale SOLiHA Centre-Est a été impactée par la crise sanitaire. Elle a ainsi bénéficié d'une avance de 20 000 €, remboursable à hauteur de 4 000 € par an, pendant 5 ans, à compter de novembre 2021.

Enfin, en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement, les Foyers jeunes travailleurs (FJT) de Paray-le-Monial, d'Autun et de Chalon-sur-Saône ont vu leur taux d'occupation réduit et ont dû mettre en œuvre des mesures spécifiques d'aménagement des

locaux pour répondre aux exigences liées à la pandémie liée à la COVID 19. Aussi, le Département a décidé de soutenir ces structures en accordant des subventions exceptionnelles d'investissement de 7300 € à chacun des FJT de Chalon et de Paray-le-Monial ainsi que 15 000 € à l'Espace St Ex d'Autun

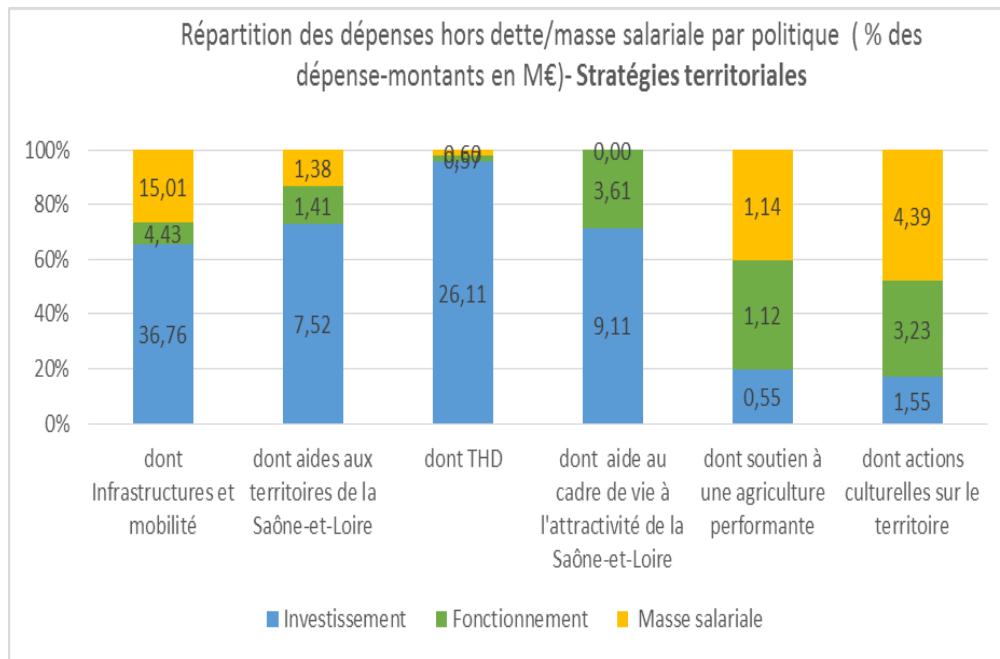
Le soutien au monde du sport : 575 K€ pour la mise en œuvre par 59 comités sportifs départementaux du Plan de soutien exceptionnel à l'attention de 1 158 associations sportives en sus du maintien des subventions pour les événements annulés. La SEM Elan Chalon a également été soutenue par une prise de capital à hauteur de 200 200 €

Au total, notamment en raison des efforts faits pour répondre à la crise, les dépenses sociales par habitant du Département, qui étaient déjà élevées par rapport aux autres Départements de la strate historiquement, ont cru de 596 € en 2019 à 605,5 € en 2020.



2. En 2020, le Département est intervenu fortement pour soutenir les acteurs touristiques et culturels locaux et s'est engagé en faveur de la transition écologique sur le territoire départemental

Le champ des solidarités territoriales recouvre la majeure partie des dépenses d'investissement de la collectivité. A cet égard, l'année 2020 a constitué une année inédite par l'ampleur des mesures qui ont été prises pour faire face à la crise.



2-1 Malgré la crise sanitaire, le Département a poursuivi son intervention en faveur des territoires

Infrastructures et mobilité

L'observatoire national de la route (ONR) réalise depuis quelques années une enquête auprès des Départements sur leur politique d'investissement et d'entretien de leur patrimoine routier.

En 2020, 68 départements ont répondu et sont classés en fonction du nombre d'habitants. La Saône et Loire est dans la catégorie des « grands départements » ayant entre 500 000 et 999 000 habitants.

Sur les 15 départements de cette strate, les dépenses d'investissement s'établissaient en moyenne à 5700 €/km en 2019. En Saône et Loire, ce sont près de 6 930 €/km consacrés aux routes départementales en 2020 (6 400 €/km en 2019), ce qui montre l'effort significatif du

Département en faveur de l'investissement sur les routes.

Ramené à la population, l'effort est encore plus important avec 50% de dépense de plus que les départements de sa strate : en 2019 la moyenne des 15 départements s'établissait à 40 € dépensés par habitant, quand la Saône et Loire en dépensait près de 61 € en 2019 et 66 € en 2020.

**Près des 40 M€ en faveur des infrastructures routières en 2020**

**En 2020, et malgré un contexte très particulier de crise sanitaire Covid-19, près de 40 M€ ont été exécutés pour la politique d'infrastructures routières** (35,13 M€ en investissements et 4,38 M€ en entretien courant dont 0,81 M€ en investissement et 0,15 M€ en fonctionnement pour les voies vertes et espaces naturels).

L'année 2020 a ainsi été marquée par la poursuite d'importantes opérations pluriannuelles : démarrage des travaux sur le Pont de Bourgogne (2,50 M€) ; participation annuelle au programme d'accélération des travaux de la RCEA (6,33 M€) ; réparation du Pont des Noyers à Cuiseaux (0,21 M€) ; les rénovations des autres ouvrages d'art (pont et murs) dont les travaux sont, pour la plupart, externalisés, ont été poursuivies pour 2 M€.

De plus, environ 19,59 M€ ont été mobilisés sur les travaux routiers : 15,46 M€ sont répartis entre les services territoriaux d'aménagement (STA) pour les reprises d'enduits, de béton bitumineux et préparation de chaussées, 4,13 M€ pour les opérations routières individualisées telles que des renforcements ou calibrage de chaussées, des tourne-à-gauche, des giratoires, etc. dont plus de là-moitié qui ont permis de réaliser la seconde phase du chantier de soutènement et de rectification de virages de la RD 980 dans les communes de Mary et de Saint-Marcelin-de-Cray. 0,34 M€ ont été également affectés aux études et procédures nécessaires pour réaliser les acquisitions de terrains, les auscultations de chaussées, les études géotechniques, les levés topographiques, les analyses amiante...

Les dépenses relatives au projet Saôneor se sont élevées à 0,54 M€ tandis que la participation au projet du demi-échangeur Chalon-Champforgeuil a représenté 0,23 M€ pour 2020.

Pour les aménagements de sécurité, environ 2,39 M€ ont été dépensés, investissement et fonctionnement confondus, pour les sécurisations des accotements, des achats, l'entretien de la signalisation horizontale et verticale ainsi que les dispositifs de retenue.

Enfin, les dépenses relatives aux travaux d'aménagements sur le réseau départemental

pour des partenaires extérieurs se sont élevés à 0,19 M€.

En fonctionnement, les principales dépenses sont réparties entre la viabilité hivernale (0,43 M€), et l'entretien (2,86 M€). Ces derniers ont permis de réaliser les travaux indispensables pour prolonger la durée de vie des infrastructures (curage des fossés, entretien courant des voiries, fauchage, etc.).

Le Département perçoit également des recettes (investissement et fonctionnement) qui s'élèvent pour 2020 à 2,71 M€ (participations des collectivités à des grosses opérations telles que Saôneor, participation des communes aux travaux réalisés en agglomération, subventionnements divers, remboursements des tiers ayant provoqué des dommages au domaine public, redevances d'occupation du domaine public, pénalités de retard aux titulaires de marchés publics...).

#### Développement du réseau Voies vertes

En 2020, les dépenses dédiées à l'entretien lourd du réseau de Voies vertes pour la reprise de chaussées dégradées et la restauration d'ouvrages d'art ont permis notamment le démarrage (86 K€) de la réfection complète d'un pont métallique à Cormatin, la réalisation de travaux de mise en sécurisation du tunnel du Bois clair ainsi que le lancement d'une étude pour l'amélioration de son système d'éclairage (77 K€). En complément, le Département a lancé une étude ambitieuse de recherche d'itinéraires et de faisabilité relative à l'ensemble du périmètre de son nouveau schéma directeur. Cette mission commandée a un bureau d'études pour un montant de 0,26 M€ a permis d'étudier finement près de 400 km de tracés et de variantes potentielles. En lien avec les collectivités traversées, des choix d'itinéraires ont pu être opérés. Ces derniers ont été présentés à l'Assemblée départementale du 18 décembre 2020 dans un rapport spécifique faisant état de l'avancement de l'étude consacrée au Voies vertes.

## Préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

En 2020, les dépenses d'investissement (63 K€) sont portées notamment sur l'étude sur la réhabilitation de la zone humide de Saôneor par un bureau d'études pour un montant de 19 K€, l'ensemble des études préparatoires (4 K€) concernant l'ouverture du nouveau site du marais de Massilly, l'ouverture du parking du futur ENS du barrage du Pont du Roi (33 K€) et l'achat de petits matériels d'observation pour la réalisation des animations par l'agent départemental.

Pour les crédits de fonctionnement, 27 K€ ont été dépensés pour l'entretien sur les espaces naturels et sensibles (Marais de Montceau l'Etoile, Etang de Pontoux et lande de Nancelle).

En complément, un nouveau schéma départemental relatif aux espaces naturels sensibles (SDENS) a été adopté.

La volonté du SDENS 2020 est à la fois de contribuer à l'émergence de projets qualitatifs de valorisation de sites naturels en Saône-et-Loire, mais aussi d'impulser une dynamique de restauration, d'aménagement et de gestion de sites ENS en s'appuyant sur une appropriation locale, afin de créer un réseau d'espaces naturels diversifiés sur le territoire départemental.

## Aides aux territoires de la Saône-et-Loire et le Plan Vélo

**En 2020, les dépenses représentaient pour l'accompagnement des territoires 8,69 M€.** Les recettes se sont élevés à 0,69 M€ en fonctionnement et investissement.

Au titre de l'appel à projets 2020, le montant des aides attribuées s'est élevé à 8,76 M€ dont 1,5 M€ pour les projets structurants

415 projets classiques des collectivités ont été soutenus pour :

- l'amélioration des services au public (139 dossiers, 2,49 M€),
- l'habitat et les espaces publics (66 dossiers, 0,60 M€),

- l'attractivité, patrimoine, culture et tourisme (29 dossiers, 0,9 M€),
- la voirie (135 dossiers, 2,29 M€),
- la santé (5 dossiers, 0,19 M€),
- l'environnement, l'eau, énergies, déchets (41 dossiers, 2,29 M€).

Pour les projets structurants, 6 dossiers représentent 0,25 M€ par territoire pour un total de 1,5 M€ :

- Aménagement d'une résidence sénior en Bresse Bourguignonne,
- Aménagement de zones d'activité en Pays Chalonnais,
- Aménagement d'une recyclerie à la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau,
- Réhabilitation d'une piscine communautaire en Pays Charolais-Brionnais,
- Extension d'une zone d'activité en Autunois Morvan
- Construction d'une salle multifonctionnelle en Mâconnais.

Sur l'exercice 2020, l'ensemble des versements de subvention au titre des programmations annuelles successives des appels à projets s'est élevé à 6,43 M€.

En parallèle, le Département a versé sur 2020 un premier acompte de 0,10 M€ au SYDESL pour la réalisation du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) qui donnera aussi la possibilité aux collectivités de bénéficier de cet outil pour leurs propres besoins cartographiques.

Le soutien à l'ingénierie publique et au développement des projets territoriaux s'est aussi maintenu avec les subventions versées à l'Agence Technique départementale 71 (0,4 M€), au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (0,45 M€). Le soutien au Parc naturel régional du Morvan s'est trouvé renforcé avec une participation de 95 K€ en 2020 contre 80 K€ en 2019.

Pour le domaine de l'eau, le Département a continué ses actions avec notamment

- 0,19 M€ de dépenses pour la ressource en eau, l'assainissement et aménagement des rivières,
- 68 K€ pour l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs, 49 K€ pour l'Etablissement Public Loire,
- 50 K€ pour le SYDRO.

L'ensemble des recettes dans le domaine de l'eau incluant les participations des agences de l'Eau Loire Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et de l'Agence Régionale de Santé ont représenté un montant de 0,56 M€.

La participation de l'ADEME pour les énergies renouvelables a été de 17 K€.

**0,74 M€**

**Montant total des aides versées  
pour l'achat de vélos par les  
saône-et-loiriens**

Enfin, pour sa première année d'existence, le plan vélo de Saône-et-Loire a permis de verser plus de 0,74 M€ d'aides aux habitants de Saône-et-Loire pour l'achat d'un vélo classique ou électrique.

**Réseau du très haut débit**

Au titre de l'exécution du budget 2020, le Département a consacré 21,17 M€ en dépenses d'investissement dans la poursuite du déploiement des réseaux optiques sur l'ensemble du territoire avec un objectif de couverture de la totalité du département d'ici 2023. En fin d'année, 8 233 prises ont été remises en exploitation.

Les derniers remboursements aux trois EPCI (C.C. Bresse Louhannaise Intercom, C.U. Creusot

Montceau et C.C. Grand Autunois Morvan) de l'avance faite au titre de la première phase de déploiement ont été réalisés pour un montant de 4,9 M€.

Parallèlement, les encaissements des recettes d'investissement se sont élevés à 6,67 M€ et sont constitués des deux participations versées par le fonds européen de développement régional (FEDER) sur les dépenses de travaux et d'études ainsi que la prise en charge partielle d'Orange sur les travaux de déploiement de la fibre optique sur la zone de distribution couvrant les communes de Chériset, Saily, Sigy le Chatel et Saint André le Désert.

0,28 M€ ont été nécessaires, en dépenses de fonctionnement (hors frais relatifs aux moyens généraux et ressources humaines), pour assurer les frais de d'exploitation des réseaux construits.

0,68 M€ ont été constatés en recettes de fonctionnement et se décomposent de pénalités de retard facturées au maître d'œuvre et aux entreprises de travaux et de fournitures optiques pour 0,51 M€ et de redevances d'usage versées par la Société publique locale Bourgogne Franche-Comté Numérique (SPLBFCN) suite à la livraison de prises pour 0,17 M€.

Par ailleurs, au titre des montées en débit sur le budget principal en dépenses d'investissement, le Département a soldé la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la première phase du SDAN pour 0,002 M€.

En parallèle, les dépenses en fonctionnement s'élèvent à 59 K€ pour les locations et la maintenance des infrastructures de montée en débit et des pylônes de téléphonie mobile et à 9 K€ pour la cotisation AVICCA.

**Plus de 21 M€ dépensés pour le  
développement de la fibre sur  
le territoire en 2021**

Enfin, la redevance annuelle de mise à disposition des points de raccordement mutualisés et la location de fibres optiques à l'opérateur Orange ont permis au Département d'encaisser 95 K€ en

recettes de fonctionnement dont 13 K€ de redevances d'occupation du domaine public pour la location d'infrastructures de téléphonie mobile à Orange et SFR.

#### Aide au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire

Au cours de 2020, sur la trentaine de sites repérés, le déploiement des bornes tactiles de la Route 71 s'est poursuivi à un rythme accéléré pour un montant de 0,36 M€. Une quinzaine de totems ou pupitres ont été installés dans des lieux emblématiques des villages porteurs d'appellation viticole ou des sites touristiques majeurs. Le Département, avec la Région et l'Etat, s'est engagé, à parité avec ses partenaires, aux côtés du Syndicat mixte Saint Yan Air'e Business (SYAB) pour la rénovation complète de la piste d'atterrissage de l'aérodrome à hauteur de 2,8 M€ dont 50% ont été versés sur l'exercice 2020. Enfin, les études juridiques et la recherche de terrains pour l'implantation du futur parc historique de spectacles ECLAT se sont poursuivies pour 69 K€.

Enfin, le Département a poursuivi son soutien au GIP Equivalée à hauteur de 0,24 M€. Il a renouvelé son engagement aux unions départementales d'office de tourisme (UDOTSI) pour 20 K€ ainsi qu'à l'embellissement de son territoire par les collectivités et les particuliers, facteur d'attractivité, en maintenant ses aides au fleurissement pour 21 K€ malgré les difficultés rencontrées aux niveaux sanitaires et climatiques.

#### Soutien à une agriculture performante

Pour l'année 2020, le département a réalisé 1,67 M€ de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour maintenir son soutien important au monde agricole.

L'agriculture demeure un enjeu majeur pour l'équilibre, l'image, la promotion, l'attractivité mais aussi la solidarité du Département.

En 2020, le Département a donc poursuivi ses actions à hauteur de 1,12 M€ en fonctionnement.

Ces dépenses ont notamment permis de renforcer les actions de promotion de produits locaux en développant, notamment l'axe du « manger local » avec une progression d'une alimentation saine et de qualité.

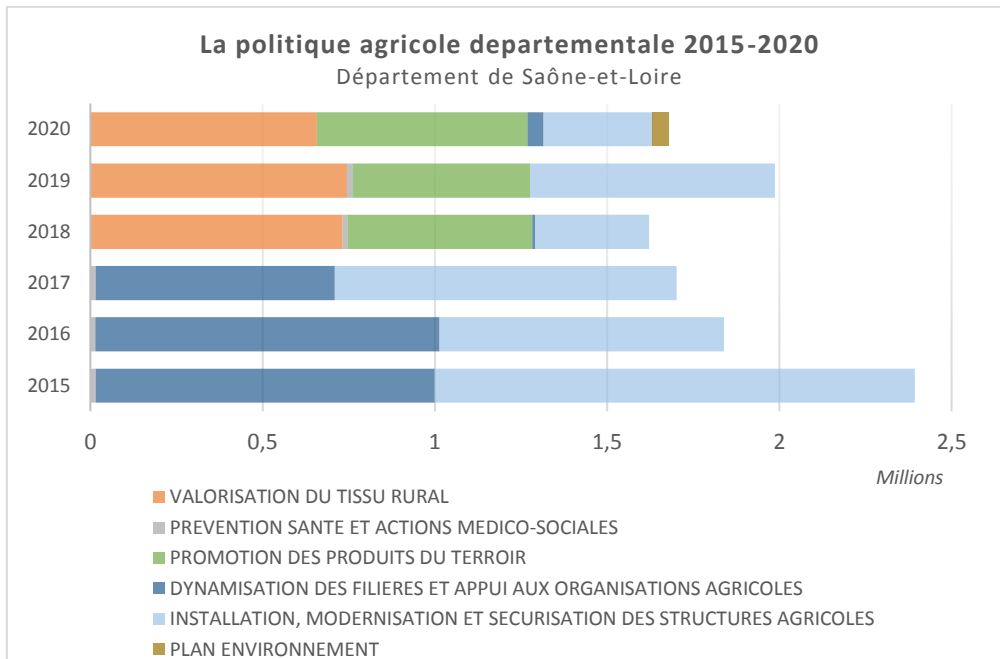
Des actions existantes ont été renforcées : le soutien au développement de la plateforme « j'veux du local », le développement de la plateforme Agrilocal avec un partenariat avec les chambres consulaires pour un panel de fournisseurs plus conséquent et de la communication pour les acheteurs, mais aussi des nouvelles actions ont été proposées : l'opération volailles de Bresse dans les collèges.

**+ 40%**

#### *Hausse du volume financier des transactions sur la plateforme Agrilocal (par rapport à 2019)*

Sur le volet investissement 0,55 M€ ont été consacrés à l'agriculture. Le Département a continué à soutenir les interventions régionales dans le Plan de compétitive et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) et dispositif « sécheresse » à hauteur de 0,31 M€. Cette dépense permet d'appuyer la modernisation et l'adaptation des bâtiments d'élevage et la transformation et la commercialisation sur site pour les exploitations du territoire de Saône et Loire.





Afin de permettre l'adaptation aux changements climatiques pour l'ensemble de la profession agricole et en lien avec son Plan Environnement, le Département a agi pour renforcer son soutien aux acteurs agricoles en matière de récupération des eaux de pluie :

- En conventionnant sa participation au dispositif régional de récupérateurs d'eaux de pluie pour l'abreuvement des bêtes avec une autorisation de programme votée de 300 000€ lors de la Décision modificative n°2 2020 pour cette action.
- En structurant un nouveau dispositif départemental adopté en Commission permanente du 9 octobre 2020 pour l'acquisition de matériel de récupération des eaux de pluie à l'ensemble de la profession pour les années 2020 et 2021.

Par ailleurs, en 2020, sur la subvention de 50 K€ attribuée à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, un 1er acompte de 45 K€ a été versé pour les travaux de construction du Vitilab à Davayé.

Enfin, deux opérations en investissement ont été soldées, à savoir la restructuration de la Halle d'exposition de Charolles pour 0,1 M€ et la restructuration de l'abattoir d'Autun. Une avance exceptionnelle a été votée pour le Marché au cadran de saint Christophe en Brionnais, à la suite d'un problème ponctuel de trésorerie, de 0,7 M€, afin de maintenir cet équipement structurant et indispensable pour la filière d'élevage du territoire.

#### Actions culturelles sur le territoire

L'organisation des sites culturels et les programmes élaborés pour la saison 2020 ont été largement perturbés par la crise sanitaire : à l'exception des Archives considérées comme guichet de service public, les établissements n'ont assuré que 7,5 mois d'ouverture au public (4 mois aux Grottes d'Azé), sans visites de groupes à partir de la mi-mars en raison des règles sanitaires. Les recettes provenant tant des entrées que des boutiques s'en ressentent, même si la courte saison estivale a été satisfaisante.

**Les Grottes d'Azé** avec leur nouveau bâtiment ont rencontré un franc succès auprès du public individuel avec plus de 16000 visiteurs et 0,11 M€ de recettes en 4 mois (-13% seulement / 2019).

Un programme varié, dont une exposition du sculpteur verrier autunois Jean Gazdac, a été proposé en 2020 par le musée départemental Pierre-François Guillon. La forte affluence en début d'année et pendant les mois d'été n'a pas compensé les périodes de fermeture sanitaire (- 40% de recettes / 2019).

**Le Grand Site de Solutré** avait prévu une programmation dense, dont une partie a dû être annulée mais les recettes générées par le musée, le café de la Roche et les boutiques se sont tout de même élevées à 0,15 M€ (-30% /2019). L'exposition du musée de Préhistoire, « Animaux disparus », a notamment été plébiscitée ; elle sera prolongée en 2021 pour permettre à un public plus large de l'apprécier, à la réouverture de l'équipement. S'ajoutent à ces recettes internes les subventions perçues par la collectivité pour le Grand Site (0,37 M€). Parmi les dépenses d'investissement faites cette année au titre du Grand Site (0,36 M€), on notera les diagnostics et les travaux importants de sécurisation de la Roche de Solutré (0,16M€), mais aussi la poursuite d'une étude sur les sentiers de randonnée (20 K€), et l'achat d'éco-compteurs (33 K€).

**Aux Archives**, les travaux de restauration et le projet d'éducation artistique et culturel ont donné lieu cette année à des participations de l'Etat (26 K€ en investissement et 2 000 € en fonctionnement). Le service poursuit une politique active de préservation et d'enrichissement du patrimoine écrit (0,14 M€ en investissement). Un programme de travaux importants débute cette année sur le bâtiment des Archives, avec le remplacement des ascenseurs avant la mise en accessibilité des espaces publics.

**Dans le domaine du patrimoine**, les dispositifs départementaux en place permettent de soutenir la restauration des biens mobiliers et immobiliers (investissement : 16 nouveaux dossiers au titre de l'appel à projets et 30 au titre de l'ingénierie culturelle, archives comprises). En

fonctionnement (0,31 M€, 35 bénéficiaires), le Département s'associe aux communes et aux associations pour faciliter la réalisation de leurs projets de valorisation du patrimoine, d'animation du territoire, ou de diffusion des connaissances. Sont aidés particulièrement les équipements phare du territoire que sont l'EPCC Bibracte (0,1 M€) et l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (0,09 M€ hors valorisations).

#### L'animation des réseaux de lecture publique

En 2020, malgré le contexte sanitaire, le budget global du Département consacré à la Direction des réseaux de lecture publique a été maintenu au montant voté lors du budget primitif (0,47 M€).

Néanmoins, les dépenses de fonctionnement ont été fortement impactées puisque près de la moitié est initialement consacrée à l'organisation d'événements, annulés du fait de la crise sanitaire : manifestation grand public, programme de formation et remboursement des frais de déplacement des bénévoles. En raison de la crise sanitaire également, la direction a dû redéployer une partie de ses dépenses de fonctionnement non consommées sur l'achat de ressources numériques, fortement demandées pendant le confinement du printemps. Cela a permis de proposer une offre culturelle aux habitants de Saône-et-Loire (VOD, autoformation, musique, livre numérique etc.) malgré la fermeture des bibliothèques. Au final, le montant des dépenses de fonctionnement sur 2020 s'est élevé à la somme de 91 K€ sur un budget primitif de 0,10 M€

Dans le même temps, le Département a pu obtenir une recette de fonctionnement à hauteur de 20 K€ avec la signature d'une contractualisation avec l'Etat sur 3 ans à travers le Contrat Départemental de Lecture Itinérance.

L'arrêt d'activité pendant deux mois dans le secteur de l'édition a également impacté les acquisitions de collections et par conséquent, les dépenses d'investissement, mais ce dans une moindre mesure.

En effet, à ce titre, le montant des dépenses sur l'exercice 2020 est de 0,34 M€ sur un budget primitif 2020 de 0,37 M€. Par ailleurs, en investissement, le Département a pu bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat (32 K€) sur l'acquisition de collections physiques et numériques permettant ainsi de constituer de nouveaux fonds spécifiques (Facile à lire, livres audios), de moderniser certains fonds (BD jeunesse) et de proposer aux Ehpad, via un appel à projet, le don d'une collection d'ouvrages à gros caractère pour leurs résidents.

### Centre Eden

La pandémie de Covid-19 a particulièrement affecté le fonctionnement des deux structures que sont les Centre Eden et le Lab71 avec l'annulation des journées et séjours scolaires initialement prévus à partir de mi-mars. Les répercussions sur les recettes ont été particulièrement importantes.

La réalisation du budget de fonctionnement du Centre Eden (53 K€ sur un budget primitif de 94 K€) est donc en baisse significative par rapport aux autres années. En effet, ce budget a été particulièrement touché par la forte diminution des activités d'animation et en particulier par l'annulation d'un grand nombre de séjours scolaires initialement prévus. Cela concerne essentiellement les budgets alimentation, transport ou encore communication.

Quant aux recettes de fonctionnement et comme anticipé lors des deux décisions modificatives 2020 suite à la fermeture des sites culturels liée au contexte sanitaire, le montant total s'avère nettement inférieur aux prévisions initiales (0,21 M€ inscrits au Budget primitif 2020 pour 0,47 K€ réellement exécutés).

En investissement, la dépense totale s'est élevée à 83 K€ consacrée principalement à la réalisation de l'exposition temporaire « Bêtises et balivernes, idées reçues sur la nature », à l'achèvement des travaux de numérisation des espaces d'exposition, à la réfection des sols des expositions temporaires et la fin de l'aménagement de la salle de l'eau.

### Le Lab 71

A l'instar du Centre Eden et suite à la fermeture des sites culturels sur une partie de l'année en 2020, les coûts de fonctionnement pour le Lab71, d'un montant de 37 K€ se sont avérés inférieurs aux crédits votés au budget primitif 2020 (77 K€) s'expliquant pour l'essentiel par l'annulation de la location de l'exposition temporaire initialement prévue.

Les recettes de fonctionnement sont également en forte baisse avec 29 K€ exécutés pour 55 K€ inscrits au BP 2020.

L'investissement total, d'un montant de 52 K€, concerne principalement l'installation et la finalisation de l'Escape game dont l'ouverture aurait dû intervenir au printemps 2020, mais repoussé suite à la crise sanitaire. Enfin, comme prévu dès le budget primitif, le Lab a procédé à l'acquisition d'une malle pédagogique « Maths et jeux » (2 900 €) pour compléter l'offre auprès des groupes scolaires.

### L'ingénierie culturelle au service des territoires

Depuis sa décision de 2016 adoptant les principaux axes de sa politique au service de la culture et des territoires, le Département n'a eu de cesse de vouloir adapter ses interventions tant aux évolutions sociales et institutionnelles qu'aux pratiques actuelles des habitants et des visiteurs, de les mettre en synergie et d'accroître leur lisibilité.

Les services culturels du Département sont reconnus pour la qualité de l'accompagnement qu'ils dispensent aux collectivités pour le montage et la réalisation de leurs projets d'investissement d'intérêt local, que ceux-ci portent sur la construction, l'équipement, la restructuration d'un lieu culturel ou artistique ou encore sur la bonne conservation de leur patrimoine. Afin de conforter cette activité d'ingénierie, dans un esprit de développement territorial, le Département propose aux porteurs de projet son expertise, quel que soit le niveau d'avancement du projet : programmation, conception, réalisation. Des actions de formation

peuvent également être construites avec les porteurs de projet. Le Département mobilise à cet effet, ses ressources et ses données et s'appuie sur des outils d'analyse du territoire et des modèles de formalisation des projets : projet culturel, modèles de cahiers des charges sectoriels...

Le Département soutient aussi financièrement ces projets dans un objectif de développement culturel des territoires à travers une autorisation de programme de 0,80 M€. Sur l'exercice 2020, le montant versé aux différents bénéficiaires au titre des programmations annuelles successives s'est élevé à 0,17 M€, Au titre de la programmation 2020, ce sont 42 projets qui se sont vus attribués une subvention pour différents projets d'investissement.

Néanmoins, 40 K€ d'aides exceptionnelles en fonctionnement ont été attribués dont 25 K€ à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Espace des Arts » de Chalon-sur-Saône lui apportant un soutien financier face à la crise sanitaire.

**L'action culturelle directe du Département**, a engendré près de 1,88 M€ de soutien aux acteurs culturels du territoire en 2020 hors aides et soutiens exceptionnels dans le cadre de la crise sanitaire.

Malgré cette crise le budget a été réalisé à 97% ce qui témoigne de l'engagement des personnels à maintenir l'activité au plus haut niveau possible dans un environnement complexe

Ainsi la Classe culturelle numérique 2019-2020 n'a pas entièrement abouti et le projet 2020-2021 n'a pas pu être concrétisé.

Il en va de même pour l'opéra d'été et la tournée des lavoirs ainsi que pour l'accompagnement des projets culturels de territoire.

En matière d'enseignements artistiques, de soutien à la création artistique et au spectacle vivant, le Département joue un rôle de fédérateur, organise des actions dans le champ de la danse, apporte des aides financières ainsi que du conseil et de l'ingénierie. L'essentiel des moyens financiers est composé de subventions versées aux acteurs culturels du territoire, à l'exception des actions concernant la danse, par lesquelles le Département est opérateur de la mise en œuvre dans le cadre de partenariats avec les scènes et les conservatoires. Le nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques 2020-2024 a été adopté par l'Assemblée départementale du 20 décembre 2019. Il permet notamment de soutenir 50 structures d'enseignements artistiques et de proposer des actions de pratique de la danse en lien avec la programmation des structures culturelles de diffusion. Pour l'ensemble de ces actions, l'apport du Département s'élève à 0,67 M€.

Le conventionnement avec 29 structures culturelles, ainsi que le soutien à 9 petits lieux de diffusion non permanents en milieu rural permet de poursuivre l'objectif départemental d'un maillage culturel du territoire pour un accès aussi équitable que possible de l'offre. Le soutien à 91 manifestations culturelles d'intérêt départemental, à près de 41 compagnies artistiques dans les disciplines du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque ainsi qu'à des compagnies non professionnelles contribue à la vitalité culturelle et artistique de la Saône-et-Loire. L'apport du Département à ce champs d'activité hors Schéma des enseignements artistiques est de plus d'1 M€.

## 2-2 Focus sur le plan de soutien départemental volet tourisme et le plan culture

La crise sanitaire due au covid-19 débutée au printemps 2020 a eu des répercussions sociales et économiques importantes pour le territoire. Le Département a mis en place un plan de soutien exceptionnel aux acteurs du tourisme en Saône-et-Loire. Il a été décidé de créer un réseau d'ambassadeurs Route 71 autour des activités d'hébergement, restauration, cafetiers et autres activités liées au tourisme et d'enrichir le contenu de l'application de la Route 71. **Au total, ce sont près de 10,7 M€ supplémentaires qui ont été dépensés pour soutenir le tourisme et la culture face à la crise.**

F = fonctionnement I = investissement (en M€)	Total Voté		Montants exécutés		Reports		Total Exécution +reports	
	F	I	F	I	F	I	F	I
<b>Plan de soutien Tourisme</b>	<b>2,00</b>	<b>23,07</b>	<b>1,65</b>	<b>8,62</b>	-	<b>0,02</b>	<b>1,65</b>	<b>8,64</b>
Acteurs emblématiques du Tourisme: crédits imprévus non exécutés	0,14	2,30		0,00			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Campagne de communication -Soutien à l'ADT	0,81		0,81				<b>0,81</b>	<b>0,00</b>
Participation directes aux hôtels		1,50		1,03		0,01	<b>0,00</b>	<b>1,04</b>
Participations directes aux Ambassadeurs de la route 71		12,00		2,97		0,01	<b>0,00</b>	<b>2,98</b>
Participations directes aux entreprises du tourisme		4,17		2,46		0,01	<b>0,00</b>	<b>2,46</b>
Participations directes aux gîtes		2,40		1,46		0,01	<b>0,00</b>	<b>1,46</b>
Soutien aux sites touristiques (pupitres, drapeaux, gels, masques, kits...	0,20		0,17				<b>0,17</b>	<b>0,00</b>
Soutien aux sites touristiques : achats de tickets d'entrée	0,85		0,67				<b>0,67</b>	<b>0,00</b>
Soutien SAEM Cadran Brionnais		0,70		0,70			<b>0,00</b>	<b>0,70</b>
<b>Plan de soutien Culture</b>	<b>0,40</b>		<b>0,40</b>				<b>0,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Plan de soutien tourisme +Plan Culture</b>	<b>2,40</b>	<b>23,07</b>	<b>2,05</b>	<b>8,62</b>	-	<b>0,02</b>	<b>2,05</b>	<b>8,64</b>

Ce sont 3 940 ambassadeurs Route 71 qui se sont engagés à promouvoir le territoire grâce à des kits promotionnels fournis par le Département, à destination de leurs clients et d'une visibilité sur la plateforme Décibelles datas (fichier source de Route 71) réservée à la promotion touristique. Cela a ainsi représenté 7,92 M€ d'aides versées à l'ensemble de ces secteurs. Au total, Le budget consacré à l'attractivité et au tourisme a connu une très forte progression en 2020, s'élevant en investissement à 10,74 M€ et en fonctionnement à 3,66 M€.

### 3 940 ambassadeurs Route 71 en 2020

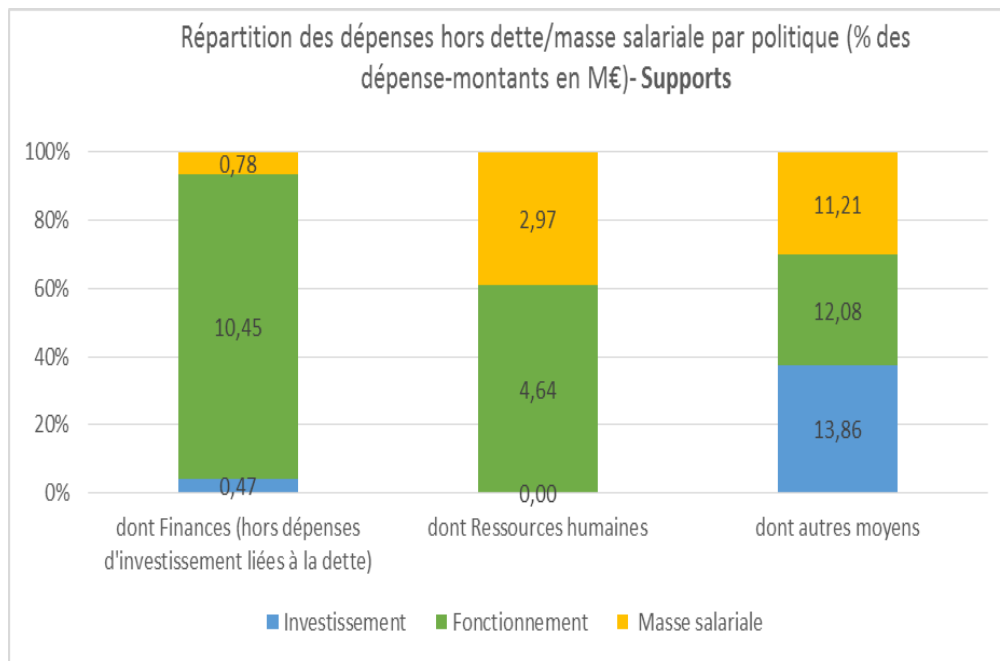
Cet effort s'est accompagné de soutiens privilégiés, d'une part, aux structures majeures du département avec l'achat de places/entrées sur les différents sites, de kits sanitaires, masques et gels hydro alcoolique, soit 0,84 M€ d'aides en fonctionnement, et d'autre part d'une subvention complémentaire exceptionnelle totale de 0,81 M€ (en sus de la subvention de fonctionnement 2020 de 1,5M€) à l'Association de développement touristique et de promotion du territoire (ADTPT71) pour la réalisation de deux campagnes publicitaires d'ampleur nationale et notamment dans les grandes villes de France (Paris, Lyon, etc.) pour promouvoir les attraits du territoire et gommer les effets de la crise.

Parallèlement à l'enveloppe d'ingénierie territoriale, le Département a également ouvert un Plan de soutien exceptionnel lors de son

Assemblée départementale du 17 septembre 2020 dédié au monde de la culture pour faire face aux conséquences désastreuses de la crise sanitaire dans ces deux domaines. Pour le volet de la culture, le montant des aides versées s'est élevé à 0,40 M€ répartis entre 139 bénéficiaires.

- En 2020, le Département a maintenu le service public aux usagers, à distance et en présentiel, en mobilisant ses agents dans un élan de solidarité remarquable pour la mise à disposition des moyens nécessaires

L'administration départementale a eu à s'adapter aux conditions de travail inédites dues à la crise sanitaire traversée en 2020. Les agents départementaux ont déployé tout leur savoir-faire pour œuvrer pour le territoire. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement en matière informatique ou encore de moyens généraux ont ainsi contribué pleinement à la résilience du Département face à la crise.

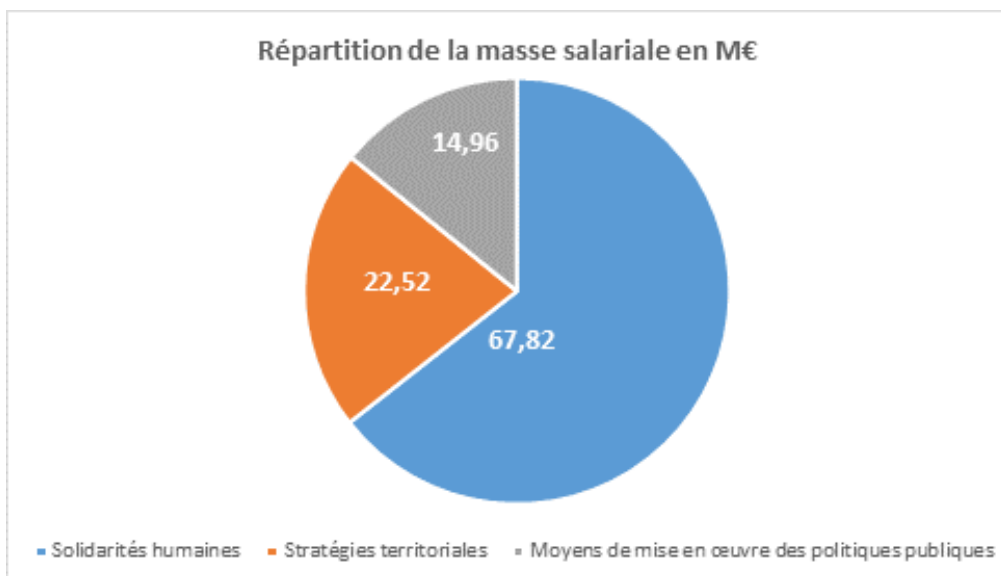


### Ressources humaines

Pour sa partie ressources humaines, l'exercice 2020 se révèle à la fois exceptionnel et atypique dans son exécution : si la réalisation du budget voté connaît un faible repli compte tenu des incertitudes conjoncturelles caractérisant la fin d'année en période de crise sanitaire, elle est marquée en dépenses par une hausse de plus de 3,5 M€, soit près de 4%.

Cette évolution s'explique principalement par la croissance du total des rémunérations. Sur le budget principal, outre la progression mécanique de la masse salariale résultant du déroulement de carrière et d'une rotation limitée de l'effectif (soit +1,7 M€ dont 700K€ concernent des

mesures nationales comme l'augmentation des taux de cotisations ou le parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), et 1M€ concernant la modification du régime indemnitaire qui est une mesure locale), les créations de postes approuvées en 2019 ou 2020 (dont plus de 30 apprentis supplémentaires effectivement accueillis à la rentrée scolaire 2020) ainsi que les différentes contractualisations avec l'Etat (plan pauvreté et plan enfance) et mises en œuvre au cours de l'année 2020 ont généré un impact majeur d'environ 1,3 M€.

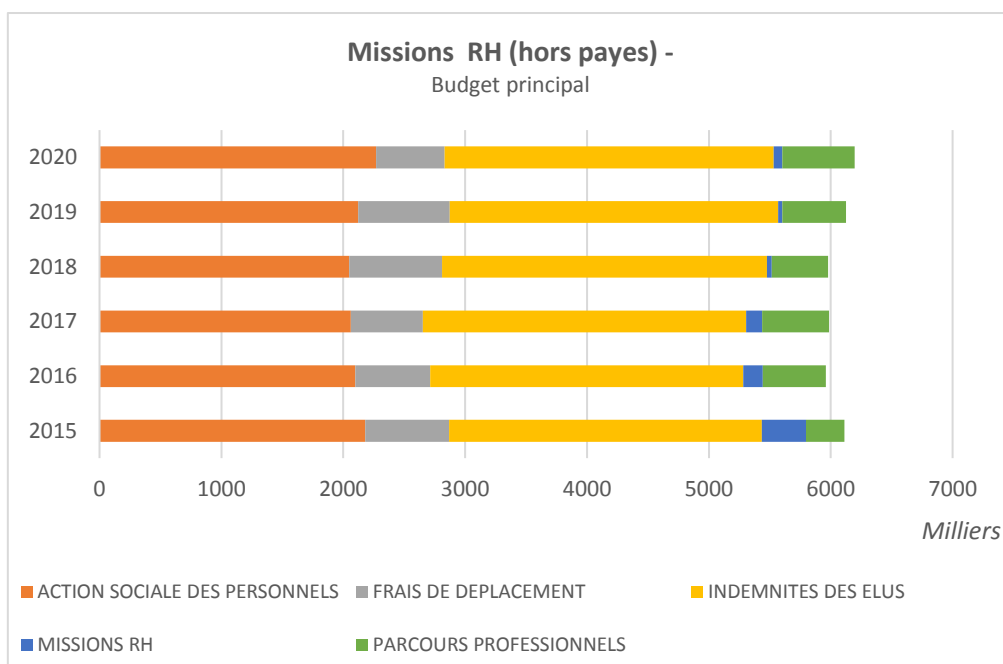


Au budget annexe Centre de santé, la croissance significative de 42% trouve son origine dans le recrutement pour réaliser le déploiement rapide d'une offre de service sur l'ensemble du territoire. Pour cette nature de charges, le budget annexe Très haut débit apparaît en revanche stable dans son montant.

La crise sanitaire a également eu pour effet de majorer le recours aux agents de remplacement et de renfort, notamment dans les collèges. En 2020, cette masse salariale est en hausse de 2,6% (pour une dépense annuelle de 5,3 M€). En 2020 pour suppléer aux absences de courtes durées pour raison de santé dans les collèges, le département a conventionné avec le réseau des associations intermédiaires d'insertion de Saône et Loire et a dépensé environ 82 K€ (ce montant s'ajoute au coût des agents de remplacements).

Hors payes, les dépenses en faveur des ressources humaines agrègent principalement l'action sociale en faveur des agents, les prestations de formation et l'indemnisation des déplacements professionnels. Ces missions ont également subi le contrecoup de la crise sanitaire par l'annulation, le différé ou la modification de modalités de formation (-36 K€ soit -10%), la moindre ampleur globale des déplacements (-186 K€ soit -24%) et une diminution de la demande d'action sociale par les agents, corrélée à la suppression de la programmation culturelle, touristique ou sportive (-20 K€ soit -55%).





### Autres moyens

Les dépenses de **moyens généraux** en fonctionnement en 2020 concernent les véhicules et matériels pour 2,52 M€, les moyens généraux pour 3,95 M€, les éditions départementales pour 0,2 M€.

La dépense consacrée à l'énergie, aux contrats de maintenance et aux travaux d'entretien dans les bâtiments départementaux s'élève en 2020 à 1,65 M€.

Les loyers et charges payés en 2020 s'élèvent à 0,45 M€.

Les dépenses d'investissement relatives aux travaux réalisés dans les bâtiments départementaux représentent 7,94 M€ dont :

- 4,41 M€ dépensés pour la finalisation de la construction de l'EHPAD départemental de Viré ;
- 0,96 M€ pour la construction d'un nouveau centre d'exploitation DRI à ST GERMAIN DU BOIS ;
- 0,22 M€ pour les travaux de réfection des toitures de centre d'exploitation DRI d'ISSY L'EVEQUE

- 0,11 M€ de participation versée à la commune de DIGOIN pour les travaux d'aménagement de la MDS
- 0,14 M€ pour la réfection des toitures du restaurant du cœur au CREUSOT
- 0,09 M€ pour les travaux au Château de PIERRE DE BRESSE ;
- Et de nombreux travaux récurrents de grosses réparations et interventions urgentes sur les bâtiments pour un montant total de 0,35 M€

Globalement, pour les travaux relatifs aux bâtiments départementaux, plusieurs chantiers ont dû être décalés pour différentes raisons, expliquant ainsi une exécution budgétaire moyenne, notamment s'agissant des opérations suivantes :

- Réfection des réseaux de distribution de chauffage et de climatisation à Duhesme,
- Mise en conformité réseaux EU/EP à Duhesme et Lingendes,
- Mise en accessibilité de la salle de lecture aux Archives départementales,
- Construction de hangars aux CE DRI de MATOUR et MARCIGNY.

Pour autant, sur ce programme, l'année 2020 a été marquée par le lancement du concours d'architecture pour la restructuration du bâtiment rue des Epinoches à MACON.

L'acquisition de nouveaux véhicules et de matériels techniques a mobilisé 1,95 M€ en 2020.

L'acquisition de locaux et de terrain a mobilisé 0,31 M€ en 2020.

Par ailleurs un volume important de recettes a pu être constaté, réparti entre :

- Des cessions de terrains et de bâtiments : 1,88 M€ dont :
  - 1 M€ locaux de la Visitation à Mâcon
  - 128 K€ maison du grainetier à Romenay
  - 240 K€ locaux ancienne caserne de gendarmerie à Marcigny
  - 512 K€ diverses cessions sur le Département
  
- Et l'encaissement de loyers, de participation et de produits de ventes
  - Loyers Agrivalys : 190 K€
  - Loyers divers : 1,06 M€
  - Subvention de l'Etat pour acquisition de masques : 180 K€
  - Cessions de véhicules et matériels : 173 K€

**Pour les systèmes d'information**, l'exécution en fonctionnement est de 1,34 M€ correspondant à 98,03% du budget voté, et se répartit entre la maintenance des infrastructures informatiques et des logiciels (0,48 M€), les frais de télécommunications de l'ensemble de la collectivité (0,52 M€) les frais d'assistance extérieure (0,15 M€) et la cotisation au GIP Territoires Numériques (0,21 M€).

Le budget d'investissement a consacré plus de 3,48 M€ à la modernisation de l'administration, aussi bien sur le plan technique que fonctionnel avec un taux d'exécution plus faible qu'en 2019

de 88,32%. Le contexte de crise sanitaire explique en partie la baisse du taux d'exécution par le décalage de certains projets, le retard de livraison de matériels. Toutefois, en valeur, le montant exécuté progresse de + 0,44 M€ par rapport à 2019.

Les principaux investissements ont concerné le renouvellement et l'extension du parc de serveurs (0,68 M€), le renouvellement du parc amplifié par les conditions de travail induites par la crise sanitaire (0,4 M€) : besoins du télétravail, pc portables, TV pour réunions en visioconférences...

Les licences serveurs et bureautiques ont été renouvelées à hauteur de 0,84 M€.

Sur le plan fonctionnel, le parc important de logiciels (environ 200) évolue de manière constante et représente 1,1 M€ avec notamment :

- 110 K€ consacré à la mise en place de téléprocédures (subventions sportives, aide aux agriculteurs pour la récupération des eaux de pluies) avec un nouveau portail intégré avec l'outil utilisé pour l'instruction des subventions
- 105 K€ pour le remplacement des CESU papier par un système de télégestion pour paiement direct aux prestataires (SAAD)
- 228 K€ pour la maintenance évolutive des applications existantes

**Concernant les affaires juridiques et d'assurance**, la négociation des nouveaux contrats d'assurance applicables à compter du 01/01/2020 a permis de réaliser une économie de 216 K€ en 2020 par rapport aux primes d'assurances 2019. Le phénomène général de judiciarisation de la société engendre de fait pour la collectivité un accroissement de la gestion de contentieux et des frais afférents pour près de 65 K€.

## II. L'exécution de l'exercice 2020, comme celle des exercices précédents, démontre la sincérité des prévisions et l'ambition départementale dans la crise

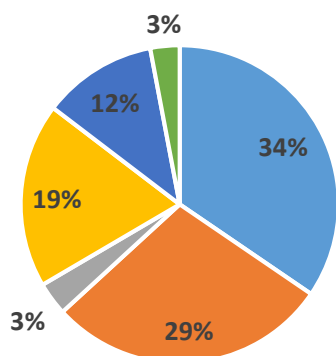
### 1. Sincérité de la prévision des recettes dans un contexte réglementaire et économique mouvant

Depuis 2015, les aléas du contexte économique et les modifications réglementaires successives ont eu pour conséquence de modifier la

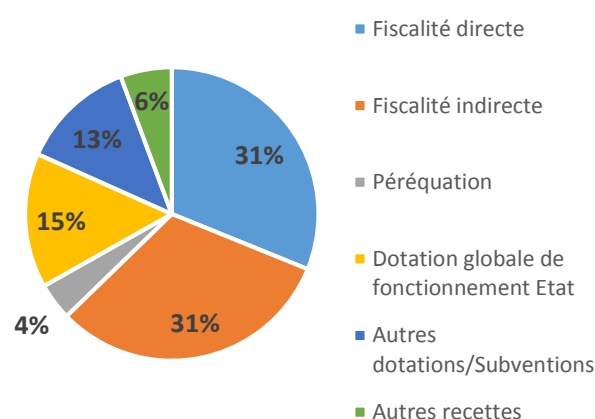
composition des recettes de fonctionnement du Département.

35

Répartition des recettes de fonctionnement en 2015 - Budget principal



Répartition des recettes de fonctionnement en 2020 - Budget principal



Certaines évolutions ont été particulièrement marquantes pour le Département :

- La diminution de près de 17 M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'Etat entre 2015 et 2017. En 2020, elle ne représente plus que 15% des produits du Département.
- La réduction de la part des produits de fiscalité directe dans les recettes de fonctionnement du Département, passant de 35% en 2015 à 31% en 2020. Le transfert d'une part de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) vers la Région en 2017, en compensation du transfert de la compétence Transports scolaires, explique cette évolution. En 2021, avec

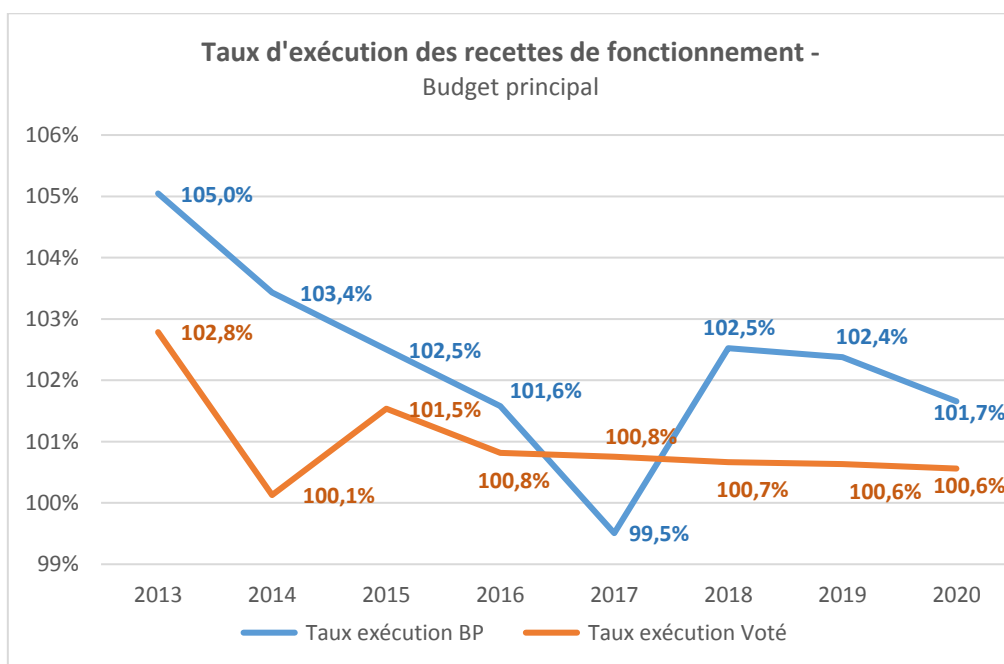
le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, cette part devrait être inférieure à 10%.

- Au contraire, la part des produits de fiscalité indirecte est en augmentation, de 29% à 32% (152 M€ à 177 M€). Ils sont notamment portés par une hausse exceptionnelle des recettes de droits de mutations à titre onéreux (DMTO) (+37% entre 2015 et 2020) grâce à une bonne tenue du marché immobilier jusqu'à la fin 2020. Il est toutefois à noter que cette hausse reste en deçà de celles connues entre 2004 et 2007 (+51%) et entre 2009 et 2011 (+45%).

Malgré l'ensemble de ces changements ayant profondément affecté les recettes, l'objectif

d'amélioration de leur prévision n'a de cesse depuis 2015. Porté par la volonté de voter des budgets au plus près du compte administratif afin de donner davantage d'ambition aux politiques départementales à la fois pour l'exercice en cours, mais aussi le suivant.

L'exercice 2020 a été dans la lignée de cette ambition, en dépit de la crise sanitaire inédite ayant fortement remis en question les prévisions initiales du budget primitif et le suivi infra-annuel de chaque recette.



*1-1 En 2020, la fiscalité indirecte a connu de fortes fluctuations en raison de la crise compensée par une dynamique exceptionnelle des DMTO difficilement prévisible*

Comme mis en lumière dans une note « Baromètre n°3 » du député Jean-René Cazeneuve « Impact de la crise du covid-19 sur les finances locales » publiée le 25 février 2021<sup>1</sup>, les recettes des Départements, bien que globalement stables, ont été affectées par la crise sanitaire et économique de 2020.

A l'échelle nationale, elle a entraîné des baisses importantes des recettes de fiscalité indirecte suivantes :

- Les DMTO : -2,2%
- La Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) : -2,2%
- La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : -15%

Ces diminutions restent toutefois bien plus limitées que celles projetées au cours de l'année 2020, estimant la perte de DMTO à -20% (Juillet 2020), puis à -10% (Octobre 2020) en moyenne au niveau national. La crise que nous connaissons, atypique à bien des égards en raison tant des décisions prises que de ses conséquences économiques, a ainsi complexifié le pilotage des recettes du budget. Le Département de Saône-et-Loire a été confronté à une difficile prévision de certaines de ses recettes durant la crise, connaissant une évolution de ses produits de fiscalité indirecte très irrégulière. Afin de garantir ses objectifs de sincérité, d'ambition et de soutenabilité, des ajustements importants ont été effectués en cours d'exercice par les décisions modificatives (-13,0 M€ en DM1,

<sup>1</sup> Note s'appuyant sur les comptes des collectivités arrêtés au 31/12/2020 (données DGFIP)

+11,6 M€ en DM2, mais 4,5 M€ de recettes sur-exécutés).

Taxe fiscalité indirecte (en M€)	BP	DM1	DM2	Exécuté	% exécution BP	% exécution voté	Ecart exécuté/ BP	Ecart exécuté /Voté
<b>Fiscalité indirecte (73, hors péréquation)</b>	<b>174,02</b>	<b>-13,16</b>	<b>11,60</b>	<b>176,94</b>	<b>101,68%</b>	<b>102,60%</b>	<b>2,92</b>	<b>4,48</b>
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement (DMTO)	51,20	-10,00	11,40	57,29	111,89%	108,91%	6,09	4,69
Taxe additionnelle DMTO	0,60	-0,20	0,00	0,43	71,69%	107,53%	-0,17	0,03
Taxe d'aménagement (TA)	4,00	-1,10	-0,40	2,42	60,49%	96,79%	-1,58	-0,08
Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	78,79	-0,83	0,40	78,49	99,62%	100,17%	-0,30	0,13
Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)	6,20	-0,60	0,20	5,89	95,04%	101,60%	-0,31	0,09
Taxe Intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	33,23	-0,43	0,00	32,42	97,56%	98,83%	-0,81	-0,38

37

En volume, malgré la crise, les produits de fiscalité indirecte sont en hausse de 4,8% par rapport à 2019 (+8,1 M€), portés par une dynamique de DMTO inattendue (+6,2 M€, soit +12%) ainsi que par les produits de Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) (+3,0 M€, soit +4%).

Par rapport au budget primitif (BP) certaines recettes ont été sous-exécutées en raison de la crise sanitaire :

- La taxe d'aménagement (-1,6 M€ par rapport au BP), sur laquelle les premiers effets du confinement des mois de mars-avril-mai ont pu se faire sentir, notamment pour les contributions inférieures à 1500 €. Ces produits sont en baisse de 9% par rapport à 2019 (hors 0,2 M€ d'indus de trop versés prélevés sur les produits de 2019). Des retards du recouvrement de la taxe pourraient également expliquer cette baisse. Suivant la réalité des produits perçus mensuellement, les ajustements en DM1 et DM2 ont permis d'adapter la prévision

(-0,08 M€ de recettes perçues par rapport au budget voté).

- Les produits de la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) ont également été inférieurs à ceux votés au BP (-0,3 M€) et sont en baisse par rapport à ceux de 2019 (-1,8%, soit -0,11 M€). Ces produits ont été affectés par la crise sanitaire, ayant entraîné le quasi arrêt de l'industrie une partie du premier confinement. Des ajustements ont été effectués lors des décisions modificatives pour être au plus près de la recette effective (+0,09 M€ par rapport au voté).
- Les produits de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) du Département sont en forte baisse par rapport à 2019 (-0,9 M€ soit -3% ; -13,7% sur la seule part variable de cette recette). La recette de l'Etat a été fortement affectée tout au long de cette année. Malgré des

ajustements effectués en DM, le manque de visibilité sur cette recette de l'Etat et l'estimation d'un rattrapage à la fin d'année, n'a pas permis d'ajuster au plus juste du réalisé (-0,81 M€ par rapport au BP, -0,38 par rapport au voté).

- Les produits de TSCA, contrairement aux projections effectuées après le premier confinement et à la DM1, ont finalement été peu affectés par la crise et ont été réajustés à la seconde DM. La perte de recettes par rapport au BP (-0,3 M€) demeure moins importante que ce qui avait pu être initialement anticipé. Malgré cette baisse par rapport au BP, la TSCA a conservé sa hausse par rapport à 2019 (+3 M€, soit +4%).

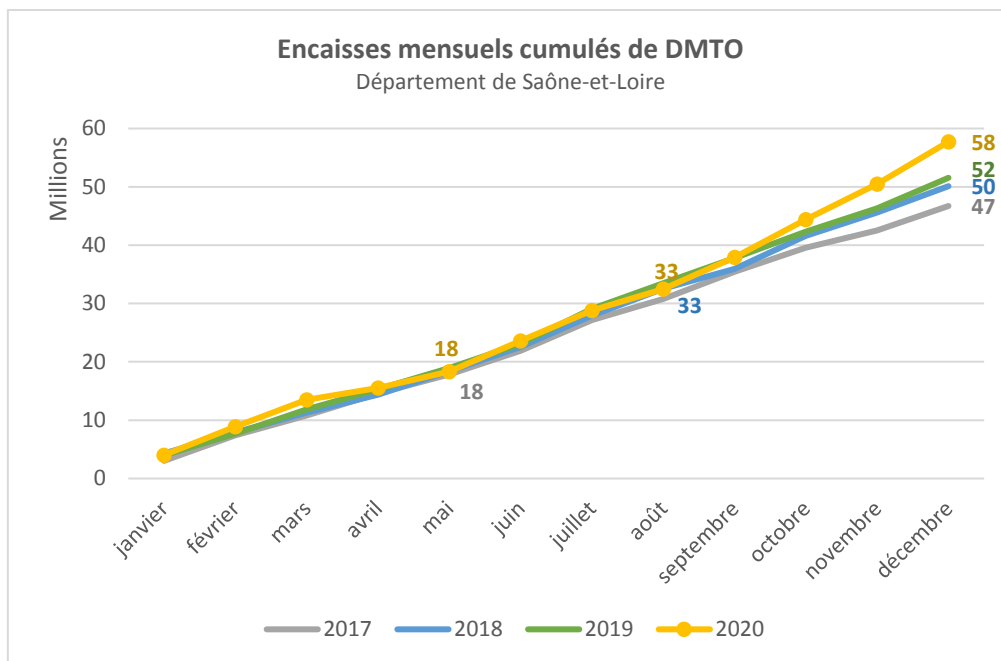
Hors TSCA, la sous-exécution des recettes de fiscalité indirecte en raison de la crise a induit une perte de recettes par rapport à 2019. Toutefois, ces baisses ont été compensées par une hausse non prévisible des DMTO durant l'année de crise dans un contexte totalement inédit.

Les produits de DMTO perçus à fin 2020 sont exceptionnels :

- Ils sont en augmentation de près de 12% par rapport à ceux de 2019 (+6,2 M€). Par comparaison entre 2017 et 2019, l'évolution la plus importante a été de +8% en 2017. Elle avait été de moins de 3% en 2019.
- Ils sont supérieurs au BP de +6,1 M€ et au budget voté de +4,7 M€.

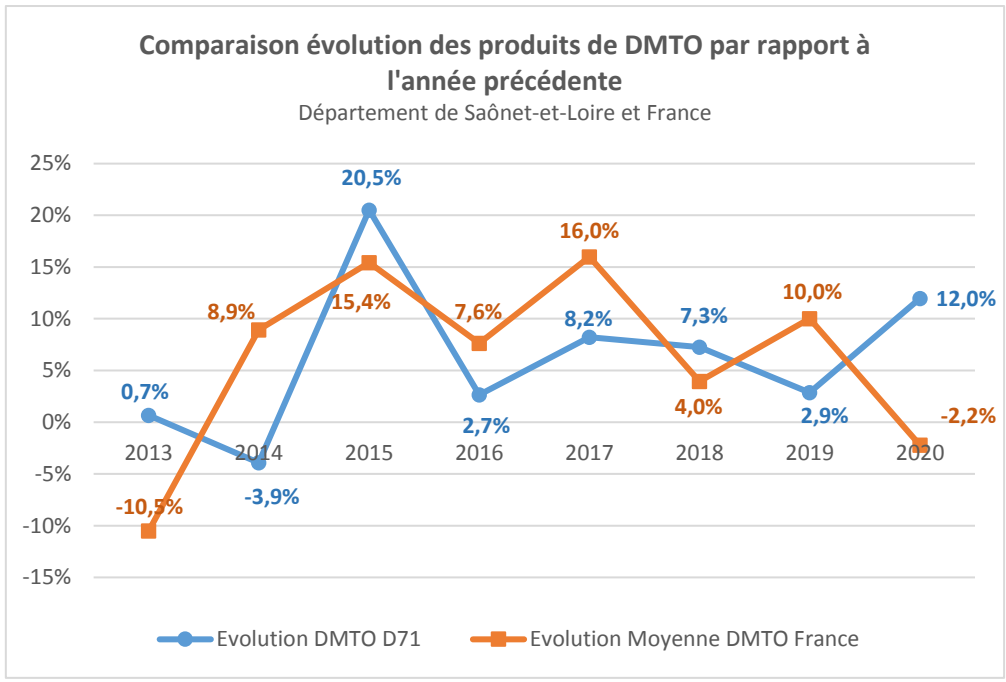
La forte sur-exécution de cette recette par rapport au budget voté s'explique par trois principaux facteurs :

- En premier lieu, si un ajustement en forte hausse avait été décidé à la DM2, de fortes incertitudes planaient sur l'évolution de la situation épidémique, et notamment les effets d'un second confinement, dès la fin du mois d'octobre. Pour rappel, les produits sont perçus au mois suivant la vente immobilière. L'effet éventuel du confinement aurait pu se faire ressentir sur les produits du mois de décembre.
- Aussi, alors que les produits du Département avaient été fortement affectés par le premier confinement dès le mois d'avril (-1,5 M€ sur les encaissés d'avril et -1 M€ sur les encaissés de mai par rapport à une projection annuelle à 52,7 M€) induisant un abaissement des prévisions en DM1, une augmentation inattendue, d'autant plus dans un contexte de second confinement, a été observée sur les 4 derniers mois de l'année. L'ajustement de la recette en DM2 a sous-estimé les forts produits encaissés en novembre et décembre, comme les montre le graphique ci-dessous.



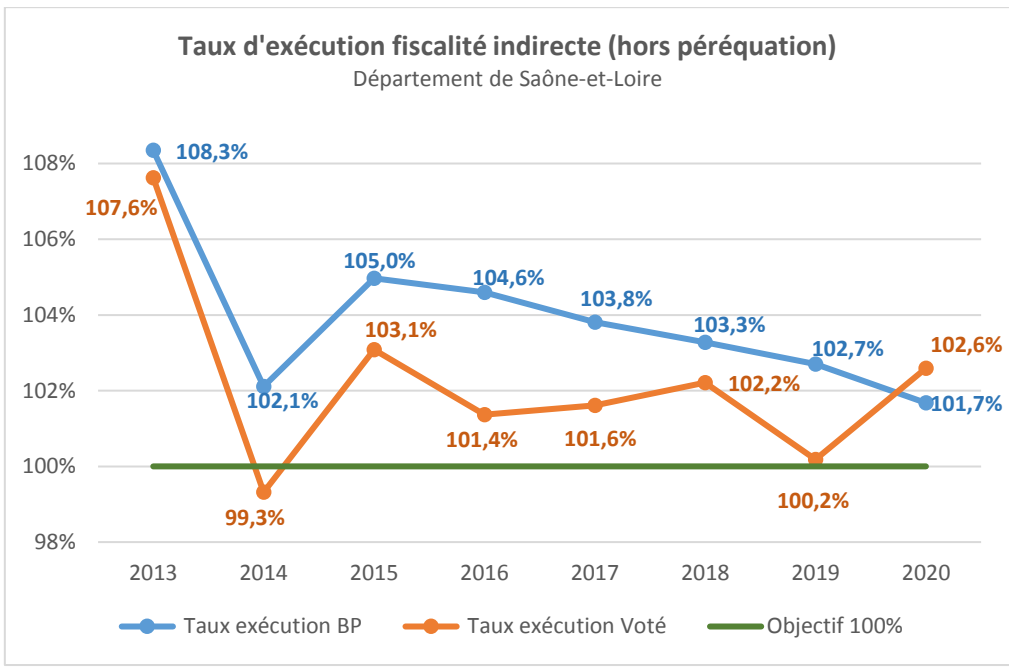
- Enfin, la hausse de 12% de cette recette entre 2019 et 2020 est inattendue, en comparaison à l'évolution nationale de - 2,2% et des baisses importantes connues par certains Départements. Alors que les projections nationales étaient alarmistes dès le mois d'avril, évoquant des baisses équivalentes à celles connues lors de la crise de 2008 (-27,4%, évoqué par le Sénat début avril) et qu'elles restaient pessimistes à fin octobre (-10%), la projection d'une hausse à la DM2 était

fortement optimiste par rapport aux tendances passées. A cet égard, le Département s'est démarqué en 2020 par la dynamique de ses recettes de DMTO alors que les tendances passées démontraient une moindre dynamique des DMTO départementaux par rapport au niveau national (en 2017, + 16% au niveau national contre +8,2% pour le Département ; en 2019, +10% au niveau national contre +2,9% pour le Département).



Malgré cette évolution exceptionnelle des DMTO en cet exercice inédit, le taux d'exécution des produits de fiscalité indirecte s'améliore et

reste proche de l'objectif de la sincérité budgétaire.





1-2 La crise a eu peu d'impact sur les autres recettes de fonctionnement en raison d'une base fiscale non touchée en 2020 et de prévisions de qualité

Hors fiscalité indirecte, et en particulier les DMTO, l'exécution des autres recettes du Département par rapport au budget primitif et au voté modifié par les décisions modificatives s'approche d'une exécution à 100% démontrant

la sincérité des prévisions. Les critères de ces recettes ont effectivement été peu touchés par la crise en 2020 alors que certaines recettes devraient baisser à partir de 2021.

Autres recettes de fonctionnement (en M€)	BP	DM1	DM2	Exécuté	% exécution BP	% exécution voté	Ecart exécuté /BP	Ecart exécuté /Voté
<b>Total, dont ...</b>	<b>365,85</b>	<b>0,51*</b>	<b>6,94</b>	<b>371,88*</b>	<b>101,65%</b>	<b>99,62%</b>	<b>6,03</b>	<b>-1,41</b>
<b>Fiscalité directe (731, hors péréquation)</b>	<b>171,40</b>	<b>1,39</b>	<b>0,00</b>	<b>173,04</b>	<b>100,95%</b>	<b>100,14%</b>	<b>1,63</b>	<b>0,24</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	126,50	0,90	0,00	127,28	100,61%	99,90%	0,78	-0,12
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	29,00	0,44	0,00	29,44	101,52%	100,00%	0,44	0,00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	0,95	0,05	0,00	1,06	111,10%	106,07%	0,11	0,06
F.N.G.I.R.	11,13	0,00	0,00	11,13	100,00%	100,00%	0,00	0,00
Attribution de compensation CVAE	3,55	0,00	0,00	3,55	100,00%	100,00%	0,00	0,00
Autres impôts locaux ou assimilés	0,27	0,00	0,00	0,58	213,43%	213,43%	0,31	0,31
<b>Péréquation</b>	<b>22,72</b>	<b>-1,02</b>	<b>1,27</b>	<b>22,97</b>	<b>101,09%</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,25</b>	<b>0,00</b>
Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMTO	12,06	-0,86	1,40	12,60	104,46%	100,00%	0,54	0,00
Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1,40	-0,10	0,03	1,33	95,17%	100,00%	-0,07	0,00
Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	9,26	-0,06	-0,16	9,04	97,60%	100,00%	-0,22	0,00
<b>Dotations/compensation/subvention (74), dont... (liste ci-dessous non exhaustive)</b>	<b>152,84</b>	<b>-0,19</b>	<b>3,61</b>	<b>154,01</b>	<b>100,76%</b>	<b>98,56%</b>	<b>1,17</b>	<b>-2,25</b>
DGF	83,30	-0,09	0,00	83,21	99,89%	100,00%	-0,09	0,00
FCTVA	0,63	0,00	-0,05	0,57	90,25%	98,03%	-0,06	-0,01
DGD	3,38	0,00	0,00	3,38	100,00%	100,00%	0,00	0,00
Fonds mobilisation départ. Insertion	2,55	0,00	0,00	2,60	101,77%	101,77%	0,05	0,05
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	1,60	0,50	0,00	1,83	114,44%	87,19%	0,23	-0,27
D.C.R.T.P.	12,63	0,00	0,00	12,63	100,00%	100,00%	0,00	0,00
Concours APA	28,45	-0,42	0,83	28,90	101,59%	100,16%	0,45	0,05
Concours PCH	5,34	0,00	0,08	5,42	101,47%	100,04%	0,08	0,00
<b>Autres recettes</b>	<b>18,88</b>	<b>0,33*</b>	<b>2,07</b>	<b>21,87*</b>	<b>115,82%</b>	<b>102,78%</b>	<b>2,99</b>	<b>0,59</b>

\* retraité de la recette supplémentaire liée au double compte en dépenses de la dotation supplémentaire aux SAAD, adoptée dans le cadre du Plan de soutien, et à la poursuite de l'achat des CESU faisant l'objet d'une recette (prévue en DM mais inconnue lors du BP)

L'exécuté est aussi retraité des produits de cessions (1,9 M€)

Les **produits de la fiscalité directe**, composés de recettes soit fixes, soit s'appuyant sur des bases fiscales des années n-1 et n-2, soit sur des revalorisations annuelles en partie forfaitaires, n'ont pas été affectés par la crise sanitaire et économique de 2020. Ils sont en hausse de près de 3% en 2020 par rapport à 2019 (+4,9 M€). Ces augmentations concernent à la fois la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

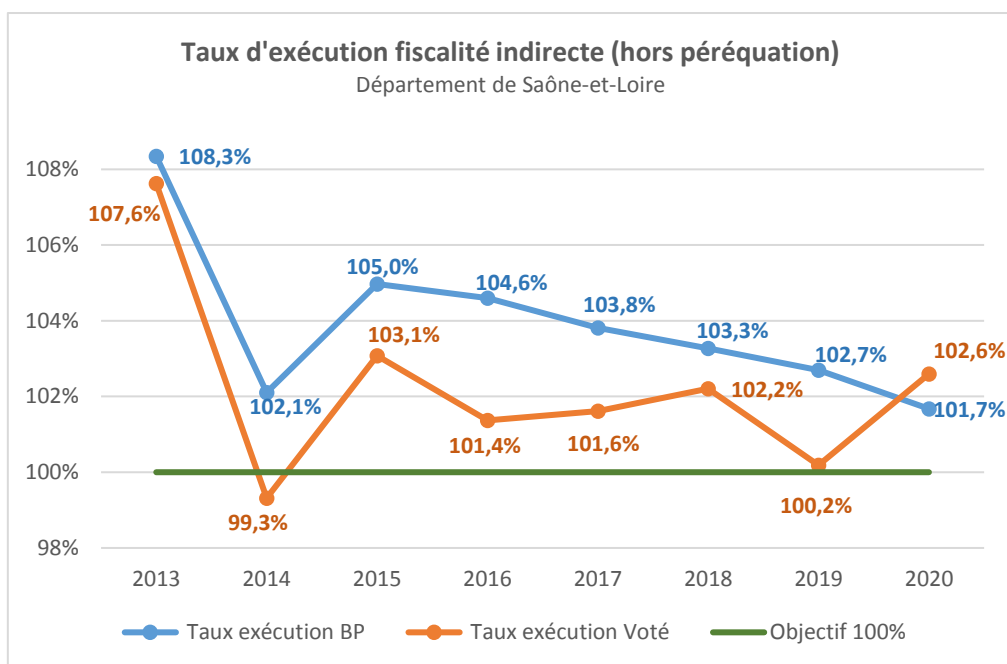
S'agissant de ces recettes, l'exécuté final est supérieur au budget primitif de +1,6 M€ et de +0,24 M€ par rapport au budget voté pour des taux d'exécution proches de 100% tant par rapport au voté qu'au BP. Les relatives sur-exécutions en matière de fiscalité directe concernent :

- La TFB (+1,1 M€ par rapport au BP, et +0,2 M€ par rapport au budget voté, en incluant les rôles supplémentaires). La prévision du BP était prudente par rapport à la disposition du Projet de loi de finances pour 2020 de limiter la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 0,8%, avec une incertitude sur l'application de cette mesure sur la TFB des Départements. Cette mesure n'ayant pas été appliquée, la TFB a augmenté en 2020 de près de 2% (+2,4 M€) et la prévision a été ajustée à la DM de Juin 2020. Cette recette sera remplacée dès 2021 par une compensation de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale, fixe la première année.
- La CVAE a connu une forte augmentation en 2020 (près de +9%, soit +2,4 M€)

après une année 2019 en stagnation. Cette hausse était prévue dès le BP avec des prévisions de recettes en hausse conséquente de +7%. Un ajustement de +0,4M€ a été effectué en cours d'année pour être au plus juste des produits réellement perçus. La prévision du BP 2020 s'appuyait sur les estimations de la DGFIP courant 2019 pouvant évoluer du fait des changements de situation intervenant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et des régularisations intervenant au cours du dernier trimestre 2019 alors non pris en compte. Par ailleurs, pour rappel, si cette recette n'a pas subi la crise en 2020, les produits étant basés sur les produits recouverts de l'année précédente, elle devrait être affectée en 2021 (-7,4% prévu au BP 2021) et 2022 par les conséquences de la crise sanitaire.

- Enfin, les produits des IFER ont également fortement augmenté en 2020 (+10%, après une baisse en 2018 et une augmentation de 5,5% en 2019). Une hausse plus légère de près de 3% était prévue au BP 2020 par rapport au voté de 2019. L'écart entre les produits perçus en 2020 et le BP est donc de +0,1 M€, réduit à +0,06 M€ par rapport à l'ajustement de la DM de juin 2020 s'appuyant sur la notification de l'état fiscal 1253.

Malgré ces ajustements nécessaires en cours d'année 2020, la prévision des produits de la fiscalité directe s'améliore également.



2017 : transfert de la CVAE à la Région dans le cadre de sa prise en charge de la compétence Transports scolaires (non prévu au BP)

La prévision **des attributions de péréquation** s'est améliorée au fil des exercices malgré la difficulté d'estimation des recettes de tous les Départements, venant alimenter l'enveloppe de ces fonds, au regard des fortes évolutions connues, notamment en période de crise (CVAE et les DMTO). Mais aussi, de la fusion des fonds de péréquation portant sur les DMTO en 2020.

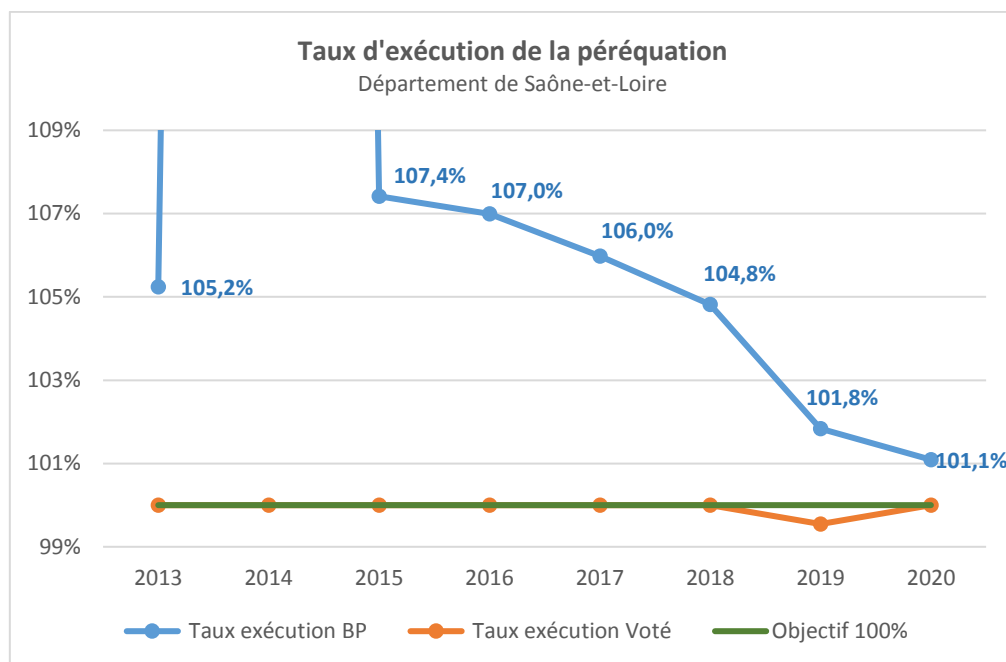
Pour l'année 2020, le fonds national de péréquation des DMTO a évolué par rapport à la prévision du BP puisqu'en réaction à la crise et à la baisse des produits de DMTO envisagée en juin-juillet 2020, l'enveloppe a été augmentée par la réserve de 120 M€, alimentée en 2017 par les Départements contributeurs du fait de leurs fortes recettes, sur décision de l'Association des départements de France (ADF). Ainsi, alors qu'une diminution du fonds avait été prévue en DM1 au regard des produits définitifs nationaux de 2019 et des critères de répartition du nouveau fonds globalisé, l'alimentation de l'enveloppe nationale par cette réserve a permis de bénéficier d'une attribution supérieure au BP de 0,54 M€.

Deux recettes ont fait l'objet d'une sous-exécution en 2020. D'une part, l'attribution au titre du fonds de péréquation de la CVAE a été légèrement inférieure au BP de -0,07 M€, ce qui demeure limité au regard de la complexité des

critères du fonds. L'évolution des critères de répartition, par rapport à la moyenne nationale, a désavantagé le Département par rapport aux prévisions de fin 2019 : le potentiel financier du Département est plus élevé que prévu alors que la moyenne nationale est moins élevée, de même pour le revenu par habitant, alors que la proportion de bénéficiaires du RSA dans la population nationale était plus élevée que prévu. D'autre part, la dotation de compensation péréquée, ou frais de gestion de la TFB, alimentée par l'Etat, a elle aussi été moins élevée que prévu initialement par le BP et par le DM1. La prévision initiale du reste à charge national prise en compte dans le calcul a été sous-estimée, entraînant un écart avec celui du Département inférieur à celui envisagé, et donc une réduction de l'attribution adoptée au BP (la sous-estimation reste limitée à un peu plus de 0,2 M€).

Ainsi, par rapport à 2019, les attributions sont en hausse de 6% (+1,3 M€), portant principalement sur le fonds national de péréquation des DMTO (+1,1 M€). Il est également à noter que grâce à la réforme de ce fond en 2020, la fusion des trois fonds portant sur les produits de DMTO des Départements, la contribution de la Saône-et-Loire est en baisse de près de 1 M€ par rapport à

2019. En termes d'alimentation de l'épargne brute, la hausse sur ces fonds est donc de 2,3 M€.



2014 : taux d'exécution de 269%, première année de mise en place de la dotation de compensation péréquée (non prévue au BP)

S'agissant des **dotations, compensations et subventions**, une légère hausse des produits est observée entre 2019 et 2020 (+1,5 M€, soit +1%). Toutefois, cette hausse est principalement liée à des dotations compensant des charges supplémentaires pour le Département.

D'abord, le Département a perçu des participations supplémentaires de l'Etat face à la crise sanitaire, en partie prévues par les décisions modificatives.

- Premièrement, par le biais de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Etat a alloué une dotation de plus de 0,8 M€ pour financer les primes aux personnels des Services d'aides à domicile (SAAD). Cette dotation compense moins de la moitié de la charge brute du Département s'élevant à 1,63 M€ et a été prévue à la DM2.
- De plus, le Département a bénéficié d'un financement exceptionnel au titre du maintien jusqu'au 31 décembre 2020 de la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'ASE. Cette aide est issue de

la décision prise par un arrêté du Ministère des solidarités et de la santé de Décembre 2020 (+0,39 M€, non prévue la DM2).

Ces hausses concernent également la participation de l'Etat au Plan de prévention et de protection de l'enfance de 1,4 M€ prévue par la DM2 de 2020, après que les négociations aient été menées avec l'Etat. Il est à noter que les charges du Département à fin 2020 sont restées limitées à 0,17 M€, mais qu'elles devraient monter en puissance au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 sur lequel porte également cette recette. En effet, l'Etat compense la moitié des charges brutes portées par le Département au 2<sup>nd</sup> semestre de l'année N et au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1 (4 M€).

Enfin, la hausse des dotations en 2020 concerne également l'accélération des actions mises en œuvre dans le cadre du Fonds social européen (+0,5 M€ par rapport à 2019), et compensant en totalité les charges du Département (0,8 M€).

Malgré ces hausses, prévues par les décisions modificatives successives, les crédits votés ont été sous exécutés de 2 M€. Ces sous-exécutions concernent notamment :

- La dotation versée par l'Etat dans le cadre de l'expérimentation portant sur un nouveau modèle de financement des SAAD. Au regard de la situation sanitaire, la signature des CPOM entre le Département et les SAAD, afin de fixer ses objectifs, a été repoussée à fin 2020 et début 2021. Les produits perçus, compensant ces charges, sont donc « reportés » à 2021 (-0,99 M€ prévus dans le voté et non exécutés).

- Les recettes compensant les charges portées au titre du Fonds social européen ont également été moins importantes que prévues, les dépenses ayant été sous-exécutées également (-0,47 M€). Ces crédits se reportent également sur les prochains exercices.
- Enfin, la recette liée à la Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou la taxe de publicité foncière a été moins importante que prévue (-0,27 M€). Elle est en baisse de 2,2% par rapport à 2019, alors que des augmentations importantes avaient été observées au cours des derniers exercices (+51% en 2018 et 20% en 2019).

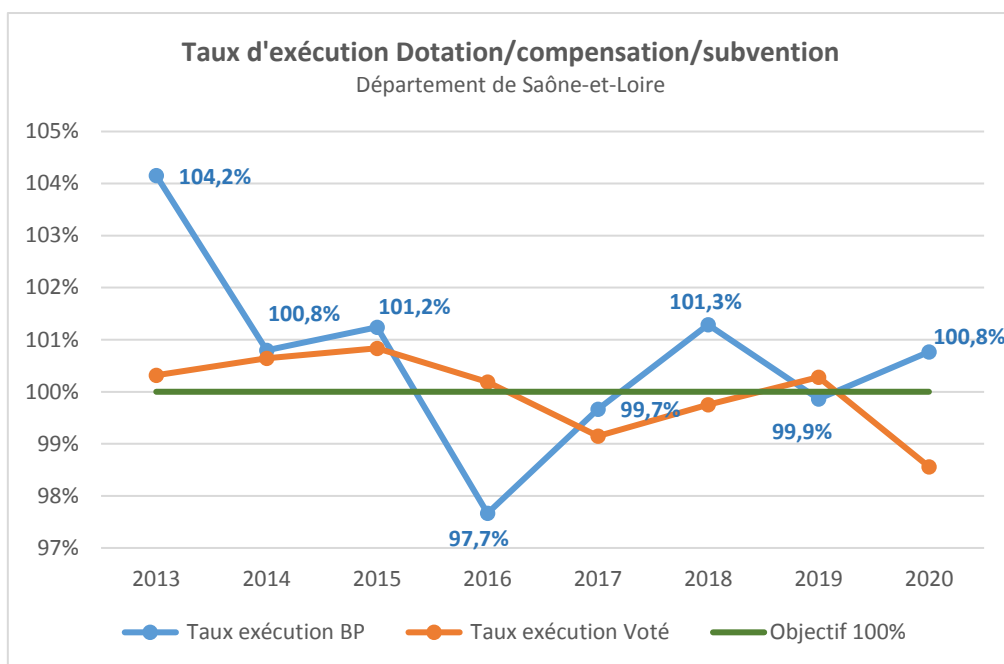
Parmi dotations les plus importantes du Département, en termes de poids, l'exécution est conforme aux prévisions :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse par rapport à 2019 (83,2 M€, soit -0,1 M€) du fait de la diminution de la population DGF de la Saône-et-Loire, de 578 049 à 576 806 habitants entre 2019 et 2020, variable de la part forfaitaire.
- Si la dotation CNSA compensant les dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (PCH) se maintient en légère hausse en 2020

(5,42 M€, soit +0,07 M€), celle compensant l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est en diminution (28,9 M€, soit -0,4 M€). Cette évolution est principalement liée à deux facteurs, ayant réduit la dotation de l'APA1 :

- La baisse des acomptes de 2020 (-0,2 M€) : le calcul des acomptes versés en 2020 prend en compte une enveloppe nationale prévisionnelle en stagnation en 2020, alors qu'elle était en hausse en 2019, et des critères de répartition du Département, basés sur les données de 2018, plus proches de la moyenne nationale (dépenses APA, le potentiel financier, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans).
  - La réduction du solde de 2019 à reprendre en 2020 (-0,7 M€) : la stagnation de l'enveloppe nationale définitive en 2019 par rapport à 2018, et la réduction de l'écart entre les critères du Département, pris en compte pour le calcul, et la moyenne nationale en 2019. Cela a entraîné une attribution définitive de 2019 détériorée par rapport à 2018 et donc un solde à reprendre, versé en 2020 en plus des acomptes initiaux, inférieur.
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), variable d'ajustement de l'Etat et en baisse depuis 2017, est maintenue en 2020, conformément aux dispositions de la Loi de finances (LFI) pour 2020.

Globalement, la qualité de la prévision des dotations se maintient depuis 2016, comme le montre le graphique ci-dessous.



S'agissant **des autres recettes**, il convient d'abord de retraiter celle liée au double compte en dépenses de la dotation supplémentaire aux SAAD, adoptée dans le cadre du Plan de soutien, et à la poursuite de l'achat des CESU faisant l'objet de cette recette rattachée à l'exercice 2020. Compensant la modification provisoire du mode de gestion de l'aide à domicile, elle devrait être d'environ 11 M€ telle que prévue lors des votes du budget supplémentaire et de la première décision modificative de 2020.

Hors cette recette, les autres produits sont en diminution par rapport à 2019 (-16%, soit - 4,1 M€) du fait de trois principaux facteurs :

- La diminution des recouvrements effectués sur les bénéficiaires et successions, à un haut niveau en 2019 (-2,2 M€),
- La diminution des produits liés aux activités culturelles, notamment du fait de la suspension et de la baisse des capacités d'accueil des lieux et manifestations culturels (env. -0,3 M€),
- La diminution des pénalités perçues par rapport à 2019 durant laquelle plus d'un

million d'euros a été reçu dans le cadre du marché Saôneor (-1 M€).

Les produits perçus ont été supérieurs à la prévision du BP de 3 M€ et au voté de 0,6 M€. Cela concerne notamment les produits liés à la reddition des CESU de 2019 (connu au cours du premier semestre 2020), plus importants que prévus à fin 2019 (+1,5 M€ pour l'APA et la PCH par rapport au BP). Les prévisions avaient été réajustées en DM.

Il est enfin à noter que les produits de cessions ont été particulièrement élevés en 2020 (1,9 M€) du fait de la vente des locaux du bâtiment de la Visitation (1 M€).

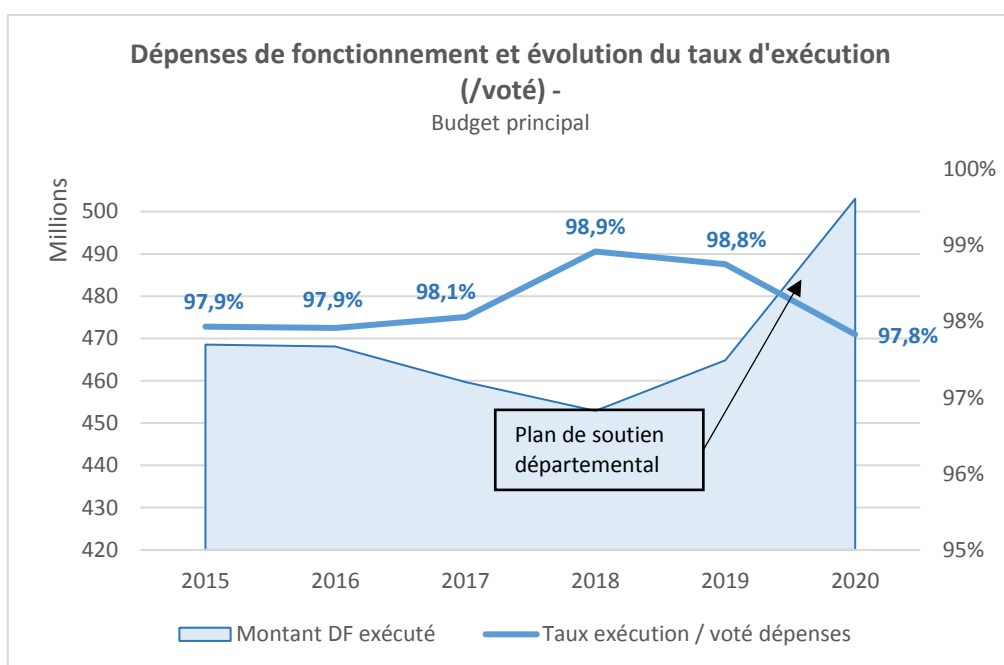
## 2. Sincérité et ambition de la dépense dans un contexte porteur d'aléas sur toute la période

### 2-1 Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse en 2020 en lien avec les effets de la crise sanitaire

En 2020, les dépenses de fonctionnement du Département ont connu une forte hausse, notamment en raison de la mise en œuvre du plan de soutien départemental. Les dépenses

réelles de fonctionnement du budget principal se sont élevées en 2020 à 503 M€ contre 465 M€ en 2019, soit une hausse de près de 8% des dépenses de fonctionnement.

47



Le niveau d'exécution de des dépenses de fonctionnement demeure à un niveau élevé y compris en intégrant les dépenses complémentaires. Le taux d'exécution par

rapport au voté approche ainsi 98% des crédits votés. Les dépenses supplémentaires votées pour répondre à la crise se sont ainsi avérées adaptées aux besoins du territoire et des habitants.

Récapitulatif des taux d'exécution par budget et en budget consolidé sur la section de fonctionnement

(En M€)	Mouvements réels de l'exercice	BP 2020	Voté après DM3	Exécution 2020	Taux d'exécution / BP	Taux d'exécution / Voté
<b>Budget principal</b>	Dépenses	<b>478,78</b>	<b>514,19</b>	<b>503,04</b>	<b>105,1%</b>	<b>97,8%</b>
	Recettes	<b>539,87</b>	<b>556,68</b>	<b>561,69</b>	<b>104,0%</b>	<b>100,9%</b>
Centre de santé départemental	Dépenses	6,50	6,70	6,34	97,5%	94,6%
	Recettes	6,65	8,64	4,69	70,5%	54,2%
Budgets annexes CSD et EHPAD de Mervans	Dépenses	0,07	0,25	0,19	274,4%	77,3%
	Recettes	0,07	0,25	0,02	25,4%	7,1%
<b>Consolidation hors SPIC THD</b>	<b>Dépenses</b>	<b>485,36</b>	<b>521,14</b>	<b>509,57</b>	<b>105,0%</b>	<b>97,8%</b>
	<b>Recettes</b>	<b>546,59</b>	<b>565,57</b>	<b>566,39</b>	<b>103,6%</b>	<b>100,1%</b>
SPIC THD	Dépenses	1,11	1,36	1,18	105,6%	86,4%
	Recettes	1,81	2,19	0,69	37,8%	31,3%
<b>Consolidation avec SPIC THD</b>	<b>Dépenses</b>	<b>486,47</b>	<b>522,50</b>	<b>510,75</b>	<b>105,0%</b>	<b>97,8%</b>
	<b>Recettes</b>	<b>548,40</b>	<b>567,76</b>	<b>567,08</b>	<b>103,4%</b>	<b>99,9%</b>

hors résultats

Le Département a respecté le contrat encadrant ses dépenses de fonctionnement sur 2019 évitant des pénalités sur 2020, exercice touché par la crise

Si le contrat Cahors a été suspendu sur les dépenses de 2020, il était maintenu pour l'exercice 2019. L'évaluation a été réalisée en concertation avec l'État au cours de l'exercice 2020. En cas de non-respect, les recettes du

Département de 2020 auraient été ponctionnées à hauteur de 75% du dépassement de l'objectif défini par l'Etat.

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2019, l'objectif de la contractualisation des dépenses de fonctionnement a été respecté. Aucun prélèvement n'a donc été opéré sur les recettes de fonctionnement du Département en 2020, maximisant les moyens disponibles pour répondre à la crise.

Budget principal (en M€)	2019	
	Objectif	Exécuté
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	/	465
+ Retraitement du transfert des transports scolaires	/	+13
- Retraitements LPFP et négociés dans le contrat*	/	-15
<b>Dépenses de fonctionnement prises en compte*</b>	<b>467</b>	<b>✓ 463</b>

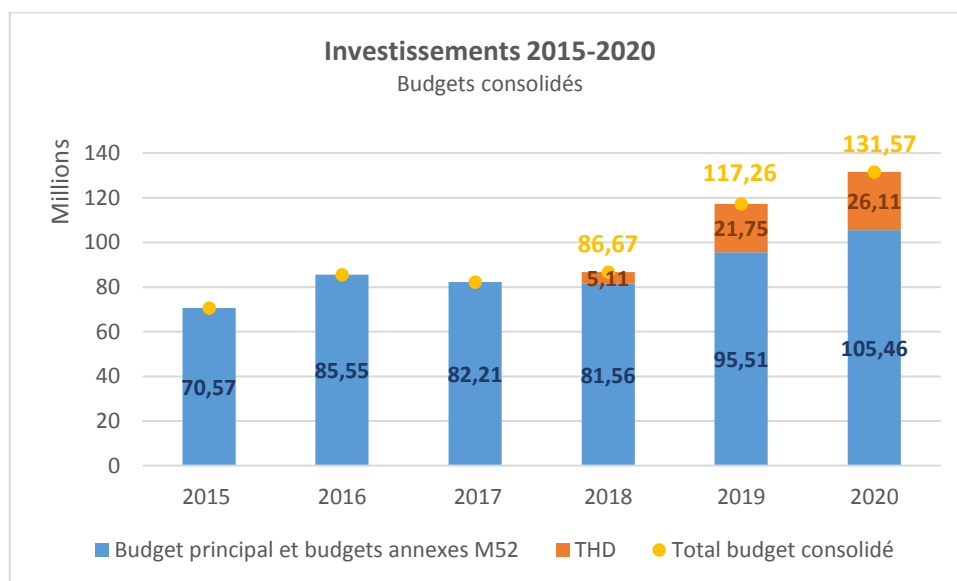
\* montants notifié par l'Etat



2-2 En 2020, l'intervention départementale en investissement a été particulièrement élevée et a confirmé l'ambition départementale affichée depuis le début du mandat pour le territoire et ses habitants, a fortiori en temps de crise

Le Département a maintenu un niveau haut d'investissement en 2020 en poursuivant ses dépenses d'investissement prévues et au travers des dépenses d'investissement du plan de

soutien. Plus de 105 M€ ont ainsi été exécutés en 2020 sur le budget principal et 131,6 M€ en intégrant les dépenses relatives au Très Haut Débit.



Les dépenses relatives aux solidarités territoriales constituent la majeure partie dépenses d'investissement du Département. Elles augmentent fortement en 2020, notamment en raison des dépenses en hausse sur le Très Haut Débit et des dépenses du plan de soutien départemental.

Les dépenses d'investissement 2020 sont restées soutenues en dépit du contexte sanitaire bouleversant les calendriers de marchés publics, les organisations de chantiers et les circuits d'approvisionnement en matériels et équipements. Tous budgets confondus, les dépenses d'investissement ont augmenté de 86% depuis 2015 (66% entre 2015 et 2019).

Cette ambition est rendue possible par une gestion fine reposant sur un pilotage précis de

l'investissement permettant d'adapter régulièrement les projets en fonction de la situation financière de la collectivité et une prévision des recettes de la collectivité qui a permis d'adapter l'ambition aux augmentations des recettes connues ces dernières années, et ce dès le budget primitif.

Pour 2020, le taux d'exécution des dépenses d'équipement du budget principal approche ainsi de 80% des crédits votés. Tous budgets confondus, le Département présente un taux d'exécution des dépenses d'équipement de 79,4%.

(En M€)	Mouvements réels de l'exercice	BP 2020	Voté après DM3	Exécution 2020	Taux d'exécution / BP	Taux d'exécution / Voté
<b>Budget principal</b>	<b>Dépenses</b>	<b>166,20</b>	<b>192,41</b>	<b>161,47</b>	<b>97,2%</b>	<b>83,9%</b>
	<i>Dont équipement</i>	<i>113,24</i>	<i>134,96</i>	<i>105,13</i>	<i>92,8%</i>	<i>77,9%</i>
	<b>Recettes</b>	<b>105,12</b>	<b>126,32</b>	<b>115,98</b>	<b>110,3%</b>	<b>91,8%</b>
Centre de santé départemental	Dépenses	0,27	0,85	0,33	125,5%	39,1%
	Recettes	0,12	0,79	0,27	226,4%	34,5%
Budgets annexes CSD et EHPAD de Mervans	Dépenses	0,18	3,61	3,60	2008,5%	99,7%
	Recettes	0,18	3,61	3,74	2084,7%	103,4%
<b>Consolidation hors SPIC THD</b>	<b>Dépenses</b>	<b>166,64</b>	<b>196,88</b>	<b>165,40</b>	<b>99,3%</b>	<b>84,0%</b>
	<i>Dont équipement</i>	<i>113,51</i>	<i>135,81</i>	<i>105,46</i>	<i>92,9%</i>	<i>77,7%</i>
	<b>Recettes</b>	<b>105,42</b>	<b>130,72</b>	<b>119,99</b>	<b>113,8%</b>	<b>91,8%</b>
SPIC THD	Dépenses	40,22	40,38	26,37	65,6%	65,3%
	<i>dont équipement</i>	<i>30,00</i>	<i>30,00</i>	<i>21,17</i>	<i>70,6%</i>	<i>70,6%</i>
	<i>dont remboursement EPCI</i>	<i>4,94</i>	<i>4,94</i>	<i>4,94</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>
	Recettes	39,52	33,15	24,67	62,4%	74,4%
<b>Consolidation avec SPIC THD</b>	<b>Dépenses</b>	<b>206,86</b>	<b>237,26</b>	<b>191,77</b>	<b>92,7%</b>	<b>80,8%</b>
	<i>dont équipement et remboursement EPCI</i>	<i>143,51</i>	<i>165,81</i>	<i>131,57</i>	<i>91,7%</i>	<i>79,4%</i>
	<b>Recettes</b>	<b>144,94</b>	<b>163,87</b>	<b>144,66</b>	<b>99,8%</b>	<b>88,3%</b>

*hors dette et certaines dépenses financières*

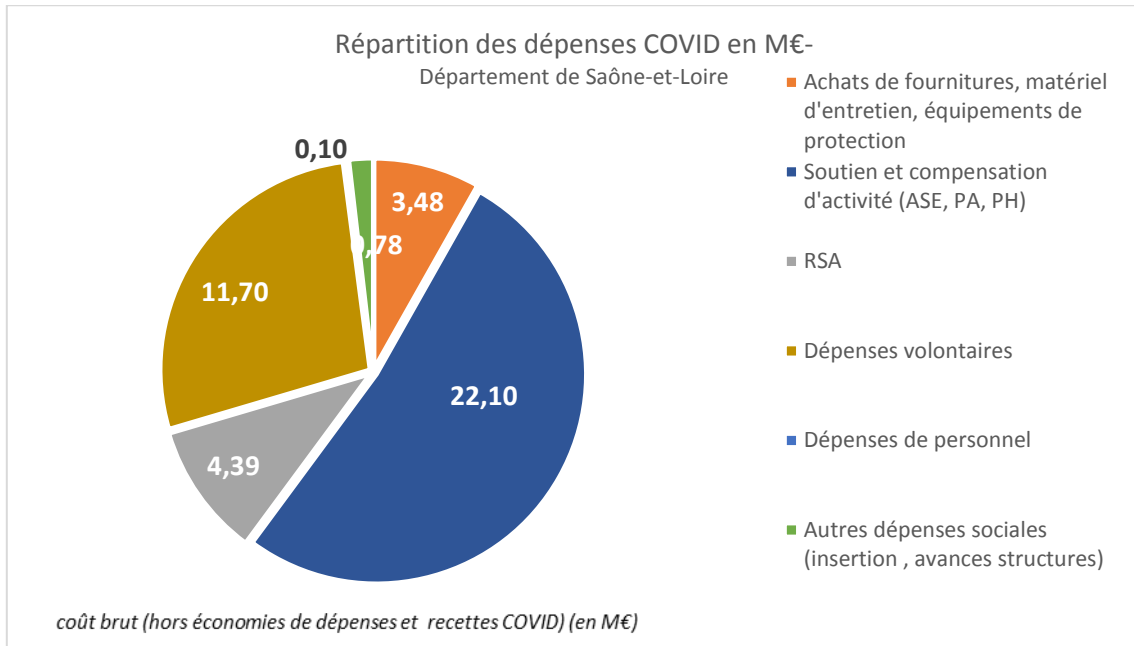
III. La soutenabilité financière est préservée grâce au pragmatisme du pilotage budgétaire et à une prise de risques adaptée à la situation économique du territoire

1. En 2020, le Département s'est mobilisé pour répondre à la crise sans remettre en cause les principes de bonne gestion à l'œuvre depuis 2015

Comme vu précédemment et synthétisé dans le tableau ci-dessous, le Département s'est fortement mobilisé face à la crise. La décision de

participer à l'effort de relance économique sur le territoire a été prise rapidement malgré un effet incertain de la crise sur les recettes.

Etiquettes de lignes	Total Voté		Montants exécutés		Reports	Total Exécution +reports	
	F	I	F	I	I	F	I
<b>[-] Dépenses</b>	32,54	26,57	30,43	10,38	1,06	30,43	11,44
<b>[-] Plan de soutien départemental</b>	23,71	26,37	23,10	9,78	1,06	23,10	10,84
<b>[-] Volet Social</b>	21,71	3,30	21,45	1,15	1,04	21,45	2,20
Achats de tablettes -Etablissements PA		0,35		0,21	0,02	0,00	0,23
Achats d'équipements (masques, EPIC, gels, etc.)	2,00		1,96			1,96	0,00
Avances remboursables établissements PA		0,65		0,65		0,00	0,65
Avances remboursables structures d'insertion et logement		0,50		0,02		0,00	0,02
Compensation de perte d'activité (secteur PA)	9,41		9,41			9,41	0,00
Compensation de perte d'activité (secteur PH)	0,77		0,76			0,76	0,00
Compensation de perte d'activité AEMO -secteur de l'Enfance	0,05		0,05			0,05	0,00
Compensation de perte d'activité et soutien aux charges imprévues d'aide sociale des ét	3,28		3,28			3,28	0,00
Compensation de perte d'activité et soutien aux charges imprévues d'aide sociale des ét	0,49		0,47			0,47	0,00
Compensation de perte d'activité TISF- secteur de l'Enfance	0,29		0,29			0,29	0,00
Compensation perte d'activité -Acteurs de l'aide alimentaire	0,05		0,04			0,04	0,00
Compensation perte d'activité des établissements de l'Enfance	0,50		0,50			0,50	0,00
Financement des charges imprévues des SAAD (dont 100 % des plans d'aides)	0,35		0,35			0,35	0,00
Fonds de solidarité covid-19	0,50		0,33			0,33	0,00
Indemnité pour charges exceptionnelles assistants familiaux	0,20		0,20			0,20	0,00
Phase 2 développement du CSD		0,65		0,13	0,05	0,00	0,18
Prime COVID Enfance	0,56		0,56			0,56	0,00
Prime COVID PH	0,71		0,71			0,71	0,00
Prime COVID SAAD	1,63		1,63			1,63	0,00
Renforcement soutien aux structures d'insertion	0,10		0,10			0,10	0,00
Renforcement soutien aux structures d'insertion via le dispositif FSE	0,10		0,10			0,10	0,00
Revalorisation des aides soignants	0,00		0,00			0,00	0,00
Revalorisation des salaires des auxiliaires de vie -aide à domicile	0,70		0,70			0,70	0,00
Soutien à l'achat de matériels de désinfection - Etablissements PA		1,15		0,15	0,97	0,00	1,12
<b>[-] Volet Tourisme</b>	2,00	23,07	1,65	8,62	0,02	1,65	8,64
Acteurs emblématiques du Tourisme: crédits imprévus non exécutés	0,14	2,30		0,00		0,00	0,00
Campagne de communication -Soutien à l'ADT	0,81		0,81			0,81	0,00
Participation directes aux hôtels		1,50		1,03	0,01	0,00	1,04
Participations directes aux Ambassadeurs de la route 71		12,00		2,97	0,01	0,00	2,98
Participations directes aux entreprises du tourisme		4,17		2,46	0,01	0,00	2,46
Participations directes aux gîtes		2,40		1,46	0,01	0,00	1,46
Soutien aux sites touristiques (pupitres, drapeaux, gels, masques, kits...	0,20		0,17			0,17	0,00
Soutien aux sites touristiques:achats de tickets d'entrée	0,85		0,67			0,67	0,00
Soutien SAEM Cadran Brionnais		0,70		0,70	0,00	0,00	0,70
<b>[-] Complément Plan de soutien départemental</b>	2,76		2,76			2,76	0,00
<b>[-] Volet Social</b>	2,76		2,76			2,76	0,00
Compensation complémentaire perte activité (secteur PA)	1,79		1,79			1,79	0,00
Compensation complémentaire perte activité (secteur PH)	0,80		0,80			0,80	0,00
Complément indemnité pour charges exceptionnelles assistants familiaux	0,10		0,10			0,10	0,00
Complément prime COVID PA	0,08		0,08			0,08	0,00
<b>[-] Plan de soutien Sport et Culture</b>	0,98		0,98			0,98	0,00
<b>[-] Culture</b>	0,40		0,40			0,40	0,00
Soutien au monde associatif de la culture	0,40		0,40			0,40	0,00
<b>[-] Sport</b>	0,58		0,58			0,58	0,00
Soutien au monde associatif sportif	0,58		0,58			0,58	0,00
<b>[-] Allocations individuelles de solidarité</b>	5,00		4,39			4,39	0,00
<b>[-] Allocation individuelle de solidarité</b>	5,00		4,39			4,39	0,00
Surcôt RSA suite crise sanitaire	5,00		4,39			4,39	0,00
<b>[-] Soutien partenaires</b>		0,20		0,20		0,00	0,20
<b>[-] Volet Tourisme</b>		0,20		0,20		0,00	0,20
Participation au capital de la SEM		0,20		0,20		0,00	0,20
<b>[-] Effet Ressources humaines</b>	0,10		0,10			0,10	0,00
<b>[-] Ressources humaines</b>	0,10		0,10			0,10	0,00
Besoins de remplacement des personnels malades ou cas contact	0,40		0,40			0,40	0,00
Moindre dépense déplacements et frais de formation	-0,30		-0,30			-0,30	0,00
<b>[-] Economies dues aux confinements</b>	0,00		-0,90			-0,90	0,00
<b>[-] Moyens généraux</b>	0,00		-0,90			-0,90	0,00
Economies sur fluides, carburants, communication; annulation événements	0,00		-0,90			-0,90	0,00
<b>[-] Soutien fournisseurs</b>		0,00		0,40		0,00	0,40
<b>[-] Marchés publics</b>		0,00		0,40		0,00	0,40
Surcôt avances marchés de travaux au-delà du seuil de 10%		0,00		0,40		0,00	0,40
<b>[-] Recettes</b>	12,12		10,38			10,38	0,00
<b>[-] Moins value Recettes</b>	0,00		-1,74			-1,74	0,00
<b>[-] Recettes</b>	0,00		-1,74			-1,74	0,00
Moins value recettes de contribution rémunération personnels restauration suite fermeture collèges 1er con			-0,51			-0,51	0,00
Pertes de recettes fiscales	0,00		-0,92			-0,92	0,00
Pertes de recettes suite fermeture des musées et sites	0,00		-0,30			-0,30	0,00
<b>[-] Recettes COVID</b>	12,12		12,12			12,12	0,00
<b>[-] Recettes</b>	12,12		12,12			12,12	0,00
Participation Etat primes COVID	0,81		0,81			0,81	0,00
Participation Etat jeunes majeurs	0,39		0,39			0,39	0,00
Récupération CESU non utilisés	10,91		10,91			10,91	0,00
<b>Total général</b>	<b>44,66</b>	<b>26,57</b>	<b>40,81</b>	<b>10,38</b>	<b>1,06</b>	<b>40,81</b>	<b>11,44</b>



Le coût de la crise a été conséquent pour le Département. Rapporté au nombre d'habitants du territoire, il est de plus de 70 €/habitant en brut et de près de 50 €/habitant en retirant les recettes supplémentaires reçues et les économies réalisées du fait de cette crise.

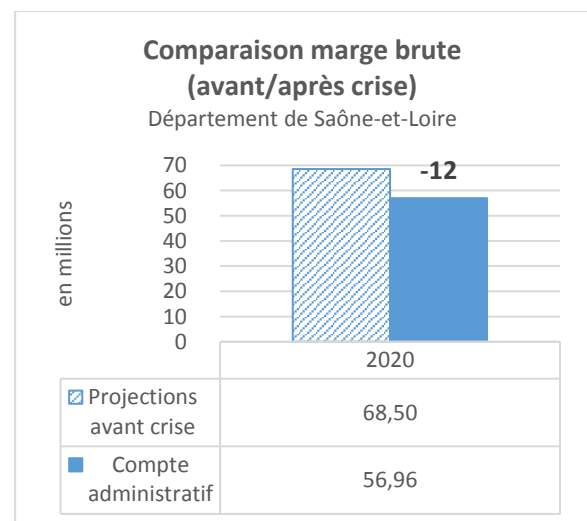
La décision de mise en œuvre d'un plan de soutien immédiat pour répondre efficacement à la crise économique, engendrée par la crise sanitaire, a été prise en s'assurant que ce coût resterait soutenable financièrement.

L'intervention d'ampleur du Département a ainsi induit une baisse de la marge brute<sup>2</sup>. Celle-ci a diminué de près de 12 M€ par rapport aux projections d'avant crise (voir graphique ci-dessous). Entre 2019 et 2020, elle est réduite de 21% (de 72 M€ à 57 M€).

Elle a été plus affectée que celle des autres collectivités territoriales. En effet, selon la note « Baromètre n°3 » du député Jean-René Cazeneuve « Impact de la crise du covid-19 sur les finances locales » publiée le 25 février 2021, l'épargne brute de l'ensemble des collectivités

territoriales a diminué de près de 11% entre 2019 et 2020.

Toutefois, bien que dégradée par rapport à la prévision initiale faite avant la crise, la marge brute se maintient à un niveau soutenable à 57 M€, contre près de 69 M€ estimée en début d'année (-12 M€), soit un taux d'autofinancement de 10,2% en 2020 (contre 13,4% en 2019).

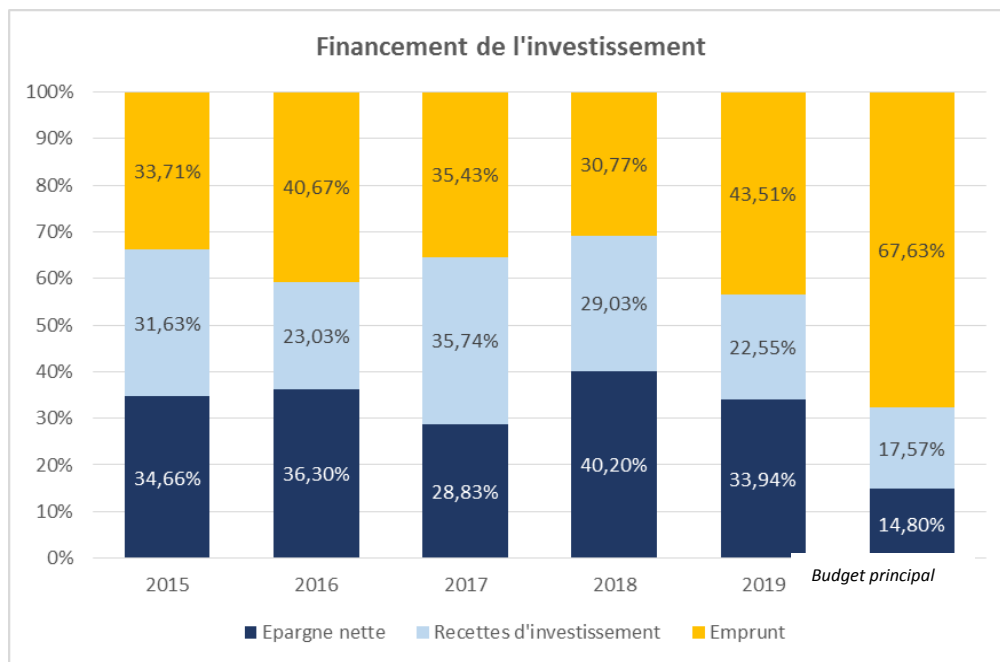


<sup>2</sup> La marge brute correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer l'investissement. Elle se calcule de la manière suivante : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

2. L'ambition départementale et la réponse à la crise ont nécessité de recourir de manière plus marquée à l'endettement tout en garantissant la soutenabilité financière du Département

En 2020, le contexte spécifique de la crise sanitaire et les incertitudes sur ses conséquences économiques, ont engendré des effets inédits sur

les modalités de financement des dépenses d'investissement, poussant à un recours à l'emprunt plus important pour le Département.



Ce recours plus important à l'emprunt sur le budget principal en 2020 s'explique par les facteurs suivants :

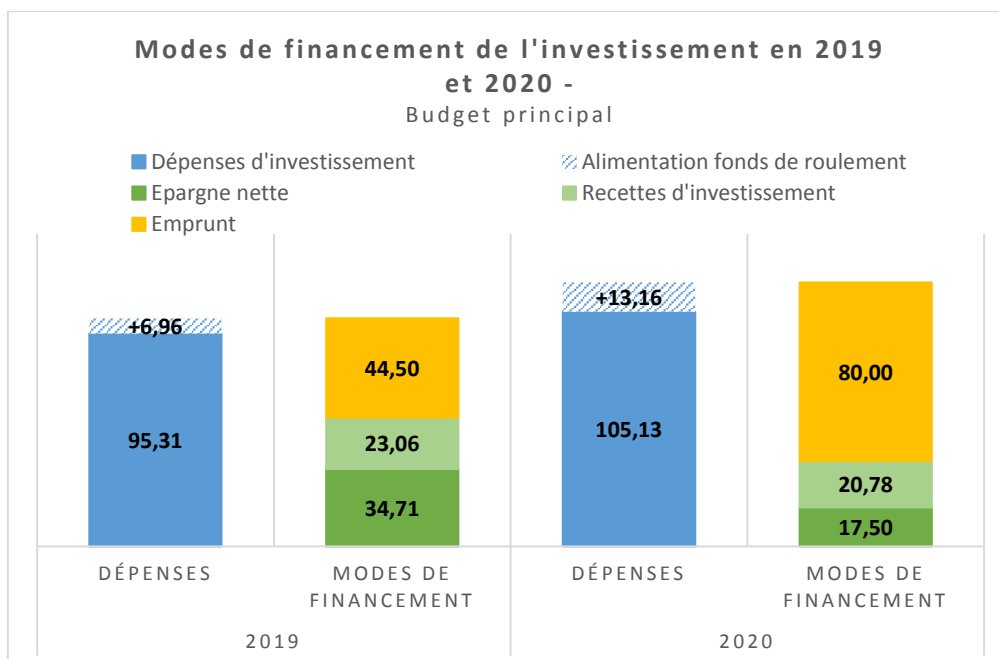
- Une diminution de moitié de l'épargne nette<sup>3</sup> entre 2019 et 2020 limitant la capacité à autofinancer l'investissement : la marge brute dégagée par la section de fonctionnement s'amointrissant du fait de la crise, les recettes propres d'investissement se réduisant également pour un niveau de capital à rembourser stable par rapport à 2019, le niveau d'emprunt nécessaire est de fait plus élevé pour financer l'investissement

- Le niveau d'investissement historiquement haut : plus de 105 M€ de dépenses.

Alors qu'une partie de l'emprunt avait été sécurisée dès le milieu d'année dans un contexte de taux bas, la campagne complémentaire menée en octobre-novembre a visé à sécuriser au maximum le financement de l'investissement pour le territoire. Cela a en outre permis d'assurer un niveau de trésorerie suffisant à un moment où les décaissements étaient importants. Par ailleurs, les taux (0,27% sur 15 ans et 0,64% sur 30 ans) incitaient à saisir les opportunités de financement. Avec la crise, l'emprunt départemental réalisé à 80 M€ en 2020 est presque deux fois supérieur aux

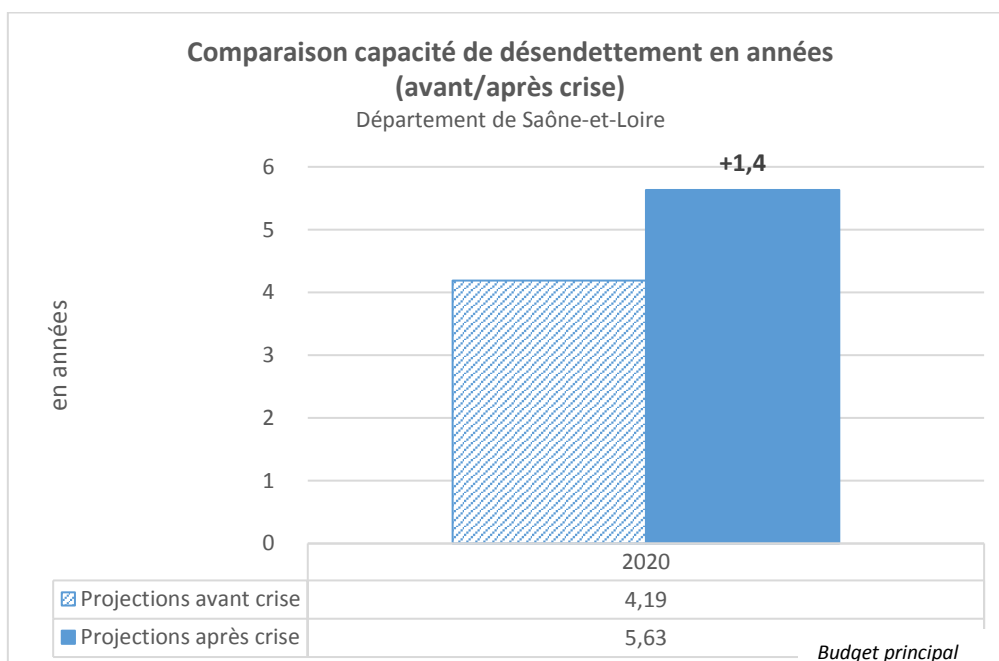
<sup>3</sup> L'épargne nette correspond à l'épargne brute, de laquelle sont retirés les amortissements de capital de la dette

projections d'avant crise qui l'estimaient à 46 M€.



La capacité de désendettement du Département s'élève à 5,6 ans en 2020, contre 3,9 ans en 2019. Cet accroissement est dû à un encours de dette

en hausse et à la dégradation de la marge brute. Elle reste soutenable et inférieure au niveau de vigilance de 8 années et d'alerte à 10 ans.



En conclusion, l'exercice 2020 aura nécessité un pilotage de tous les instants. L'exercice 2020 se caractérise par un plan de soutien historique et des taux de réalisation élevés.

Pour autant, l'année 2020 ne constitue que les prémises d'une crise qui risque de durer et dont les effets pourraient être plus marqués à l'avenir. Les dépenses sociales pourraient à cet égard fortement augmenter. Une partie de l'action départementale en 2020 a visé à prévenir au maximum ces futures dépenses. Le Département s'est efforcé également de préparer l'avenir au travers du début de la mise en œuvre du Plan Enfance ou du Plan Environnement.